

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

353

DT7

Projet minier Matawinie à Saint-Michel-des-Saints

6212-08-018

ÉTAIENT PRÉSENTES : **Mme JULIE FORGET, présidente**
M. JACQUES LOCAT, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET MINIER MATAWINIE
À SAINT-MICHEL-DES-SAINTS**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 25 février 2020 à 13 h 30
Chalet du Mont-Trinité
220, chemin du Mont-Trinité
Saint-Michel-des-Saints

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 25 FÉVRIER 2020 | |
| MOT DE LA PRÉSIDENTE..... | 1 |
| PRÉSENTATIONS DES MÉMOIRES | |
| M. GILLES SÉNÉCAL (DM11)..... | 3 |
| M. PAUL MÉNARD (DM10)..... | 12 |
| SOS GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE (DM29) | |
| M. Normand Éthier..... | 19 |
| M. DENIS TRÉPANIÉRIER (DM28)..... | 26 |
| Mme SUZANNE THIBAUT (DM35)..... | 38 |
| SUSPENSION | |
| REPRISE | |
| MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZÉNON (DM48) | |
| Mme Julie Martin..... | 47 |
| MOUVEMENT DE L'ÉDUCATION POPULAIRE AUTONOME DE LANAUDIÈRE (MEPAL) (DM66) | |
| Mmes Lucette Rondeau et Sarah Girard..... | 52 |
| MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS (DM67) | |
| M. Claude Benoît..... | 67 |
| Mme MICHELLE PAUZÉ (DM74)..... | 76 |
| COALITION POUR QUE LE QUÉBEC AIT MEILLEURE MINE ET MININGWATCH CANADA (DM96) | |
| M. Ugo Lapointe..... | 83 |
| DROIT DE RECTIFICATION | |
| M. Alain Sylvain..... | 97 |

SÉANCE AJOURNÉE AU 25 FÉVRIER 2020 À 19 H

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2020
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Mesdames et Messieurs, bonjour. Désolée pour le petit retard. Nous remercions la dame au Vieux Moulin qui essaie de nous servir toujours en dedans d'une heure, incluant le paiement.

10 Alors, bienvenue à cette deuxième séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le *Projet minier Matawinie à Saint-Michel-des-Saints*. Bienvenue également aux personnes qui suivent nos travaux par Internet au moyen de la webdiffusion.

15 Je vous demande, s'il vous plaît, de bien vouloir mettre en mode sourdine vos cellulaires et autres appareils électroniques immédiatement. Je vous donne le temps nécessaire.

20 La prise de photos et de vidéos n'est pas permise au regard du droit au respect de la vie privée des participants à l'exception des médias. Si vous avez des questions à ce sujet, adressez-vous à la coordonnatrice à l'arrière de la salle.

Avant d'appeler le premier intervenant, je tiens à vous rappeler les règles de procédure en audience publique :

25 Je demande aux personnes dont la présentation est prévue pour cette séance de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle, si ce n'est pas déjà fait, pour aviser de votre présence. Et, comme ça, on peut respecter l'ordre de présentation, premier arrivé, premier servi.

Le temps alloué pour chaque présentation est de 15 minutes.

30 Au besoin, la commission d'enquête échangera avec les présentateurs de mémoires afin de préciser leur point de vue.

35 Si le temps le permet, ici, sur place, les personnes qui veulent présenter leur point de vue, mais qui ne nous auraient pas avisés, vous pouvez le faire aussi. Votre temps sera de 10 minutes. En principe, on a prévu du temps pour que ça puisse avoir lieu.

Quelques rappels au sujet de la présentation des mémoires.

40 Donc, on a lu tous les mémoires, en principe, vous n'avez pas besoin de relire votre mémoire. Sortez les idées importantes que vous voulez que la communauté puisse entendre, et

aussi de nous les rappeler. Vous pouvez aussi en profiter pour faire certaines mises à jour ou apporter des compléments ou des précisions.

45 Nous vous soulignons que vous avez la possibilité de rectifier des faits. Donc, la rectification appartient autant aux personnes-ressources, à l'initiateur qu'aux citoyens. Donc, si quelqu'un a mentionné un fait dans un mémoire que vous pensez qu'il est erroné, ce serait d'aviser la commission. Il s'agit de s'inscrire derrière.

50 Donc, une rectification à l'endroit d'un mémoire et d'une opinion verbale se limite à corriger de façon démontrée des inexactitudes, comme une erreur de date ou de quantité, une fausse référence, une citation erronée et non à se prononcer sur la justesse et la suffisance d'une analyse ou d'une opinion.

55 Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein. C'est ainsi qu'aucun propos diffamatoire ou non respectueux ne sera accepté au cours de l'audience ni aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation.

60 Je souligne que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est doté d'une Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services et obtenir aussi l'information sur le type de participants à nos audiences, tels le lieu de résidence, l'âge et le moyen de transport utilisé. Vous n'y inscrivez pas votre nom, c'est anonyme.

65 Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir le remplir à la fin de la séance, surtout si c'est la seule que vous faites, et de le remettre à Annie St-Gelais, la coordonnatrice de notre commission.

70

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
M. GILLES SÉNÉCAL**

LA PRÉSIDENTE :

75

Alors, j'inviterais dès maintenant la première personne inscrite sur notre liste, monsieur Gilles Sénécal. Celui que vous voulez, vous avez deux micros. Bonjour!

M. GILLES SÉNÉCAL :

80

Bonjour, Gilles Sénécal. Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire. Je suis résident de Saint-Michel-des-Saints depuis ma naissance. Je suis propriétaire d'une maison que j'ai achetée en 1985. J'ai un garage et un immeuble aussi qui sont bâtis le long de la rivière Matawin, c'est important pour moi, l'eau. Puis je travaille dans le transport forestier depuis 1983, déjà. Puis je suis aussi conseiller depuis novembre 2013.

85

Le projet minier m'a toujours intéressé depuis la découverte près du lac Villiers. Comme propriétaire de maison et sous-traitant, bien, je prépare ma retraite et je désire bien que ma retraite soit à la hauteur de mes attentes.

90

Saint-Michel-des-Saints a toujours bien vécu avec la forêt et le tourisme. On sait qu'en 2006, il y a eu la crise forestière qui a touché énormément de travailleurs ici, on dépend de la forêt. En annonçant la nouvelle de la mine de graphite, c'est une nouvelle ressource pour nous. Ça va nous permettre de ne plus être mono-industrielles. S'il y en a un qui fait défaut, l'autre, on va peut-être pouvoir s'en sortir.

95

C'est sûr que ce projet-là, l'importance qu'il a, bien, c'est l'exploitation de... ça va être des bons emplois, on va avoir une augmentation de la population. Déjà là, on est en manque de... l'école est rendue très basse. Dans mon temps on était plus de 300, aujourd'hui, ils ont de la misère à être 100.

100

Le village va s'agrandir, il va y avoir plus de maisons, plus d'appartements, plus d'achalandage sur nos routes, nos restaurants, les hôtels, et cetera. En passant, si la 131 est plus occupée, ça va nous donner une chance de la « upgrader » puis avoir plus de services, surtout durant l'hiver.

105

Je voulais partager mon expérience. Moi, ça fait 26 ans que je chasse le chevreuil dans la région de Mont-Laurier, c'est à Kiamika plus précisément, puis j'ai des amis de ce coin-là qui sont de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles. À Saint-Aimé, il y a une mine de graphite, Imerys, eux autres sont en fin de vie. Le site est à 9 kilomètres d'où est-ce que je chasse. Moi, ça fait 26 ans que je suis

110 assis 12 heures par jour, et le seul temps que je m'aperçois qu'il y a une mine, c'est durant le dynamitage. On ressent une légère secousse à 9 kilomètres de distance. C'est la seule, seule chose.

115 Côté bruit, pour les désagréments, l'achalandage du transport là-bas, on ne voit aucune différence. Personne ne le sait qu'il y a une mine. Même si on passe sur la route principale qui mène de Mont-Laurier vers la rivière des Outaouais, on ne le sait pas.

120 Ici, on parle des fois de l'augmentation du transport, ça fait peur à du monde, mais je suis camionneur, ça fait que j'ai fait simplement les calculs du transport à 100 000 tonnes par année, qu'est-ce qu'ils veulent produire, on divise ça par 37 tonnes du voyage, ça représente la valeur d'un camion, c'est 2 700 voyages, plus ou moins, sur 50 semaines. 54 voyages par semaine, donc dix voyages par jour.

125 Ce n'est pas encore une affaire qui va nous retarder le trafic, là. On a vécu durant le temps de Louisiana Pacific, qu'il était calculé quatre camions à l'heure, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 de va-et-vient pour l'usine. L'entrée du bois brut puis la sortie du bois.

130 Quand on parle de mine aussi, on parle d'eau. Quand on parle de l'eau, bien, on sait que le bassin versant, c'est la rivière Matawin. Puis, encore là, bien, la municipalité a déjà commencé, 2018-2019, à mettre en place, à faire analyser des échantillons d'eau – on a engagé une petite firme pour ça – à des places stratégiques : au ruisseau la l'Eau Morte, à la rivière Matawin et le lac Taureau.

135 A ce qui a trait aux autres inquiétudes, bien, on sait qu'au Québec, il y a beaucoup de lois à respecter, les trois paliers de gouvernement, fédéral, provincial et municipal. Il y a plusieurs mines au Québec aussi, c'est une ressource naturelle, puis ce n'est pas la première mine de graphite qui pourrait travailler ici. Ce n'est pas du charbon, du gaz de schiste ni de l'uranium.

140 Ça fait que je vous ai fait part de mes années que j'ai vécu à Kiamika et que j'y vais encore.

145 En plus, on a eu la chance, avec un petit groupe de personnes, que vous avez remarqué dans mon mémoire, puis on a été visiter la mine à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles. On a jaser avec les deux maires qui étaient là, le maire actuel et un maire – on avait 16 ans de mairie. Avec toutes nos discussions, on leur a posé la question s'ils avaient eu des... le problème, les pour et les contres, puis le problème qu'ils ont eu, en réfléchissant, ils ont dit : oui, on a eu une digue qui a lâché puis l'eau, elle a pris le bord. Ça fait que ça a été vite réparé et remplacé. Ça n'a quasiment pas causé de dommage, là. Ils ne se sont pas... ça l'a vraiment été minime, comme déversement.

150 Eux autres, en 30 ans de production, ça a été leur malheur. Puis aujourd'hui, leur plus gros malheur, c'est que la mine est en fin de vie, puis j'en parle avec les amis que j'ai là-bas. Eux autres, bien, ils perdent des emplois ou ils pensent peut-être s'en venir ici, mais une affaire est sûre, ça va changer leur vie. Leur usine va fermer, là.

155 Ça fait que pour une histoire brève, bien, moi, je... ah, câline, aussi, un fait sur la mine bien important. C'est que le puits d'eau du village est à 600 mètres de la mine, la mine est à un kilomètre du lac des Îles, c'est leur joyau à eux autres touristique. La rivière le Lièvre est tout le long du site minier puis leur premier voisin immédiat, bien, c'est une ferme bovine sur... on entendait les vaches, quand on marchait sur le mur de son, on entendait les bêtes réagir, là, beugler.

160 C'est sûr que ce qu'on pense de ça, là, c'est que ça va prendre du contrôle, de la surveillance. Les lois sont rigides et doivent être respectées sans relâche. Puis moi, je souhaite un développement durable attrayant et enrichissant aux travailleurs qui vont venir s'installer ici et prospérer dans notre petit village.

165 Sur mon feuillet, vous avez vu, on avait la visite du site de la mine, le petit groupe. On avait Gilles Cartier, de l'Association de protection du Lac Taureau; on avait Réjean Gouin, maire de Saint-Michel; Claire Pilon, de l'Association de la Pointe-Fine, François Dubeau, conseiller à la municipalité; moi-même, conseiller; on a monsieur Denis Boily, c'est un employé qui nous a aidés à la visite; François Desjardins, l'ancien maire, 16 années de maire à lui-même; Pierre Allard, le maire remplaçant de Saint-Zénon qui était venu avec nous autres; Pierre-Paul Goyette, le maire actuel de Saint-Aimé; et Marc-Daniel Simon, ça a été notre guide à l'intérieur et sur le site même, qui nous ont ridés partout, là, démontré.

175 Et en deuxième page, on a glissé... on voit le mur de son, on voit les véhicules, les gros Tonkas qui se promènent à transporter la pierre et un peu plus loin, on ne les voit pas, mais il y a des drills et de la machinerie.

180 Où est-ce qu'on est, vraiment on est sur le dessus – ils appellent ça un mur de son qui a été créé pour aider à protéger le son, puis un peu plus bas, sur la gauche, bien, on voit... c'est là qu'on voyait les vaches puis un petit peu plus bas, bien, on voit la rivière Matawin.

Puis sur le feuillet, là, ça, ça avait été pris pour la revue, notre petite revue ici à Saint-Michel-des-Saints – Saint-Zénon – Manawan, les commentaires de ceux qui ont désiré en faire.

185 Ce serait tout pour mon mini-exposé parce qu'on n'avait pas le droit de tout le lire.

190 **LA PRÉSIDENTE :**

Bien non, vous avez le droit. Je fais juste vous donner des trucs, mais si vous voulez tous le lire, il n'y a pas de problème.

195 **M. GILLES SÉNÉCAL :**

Je l'ai raccourci. C'est les grands thèmes.

200 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Bien, merci beaucoup. Donc, écoutez, nous on a trouvé que c'était intéressant d'avoir l'information de comparaison que vous voulez apporter. D'ailleurs, on va probablement demander le bilan des ministères qui ont géré, qui ont eu à encadrer cette mine-là pour savoir, effectivement, s'il y a eu juste le déversement ou si le déversement était effectivement une situation bénigne, là, selon votre rapport.

205 On voulait savoir s'il y avait, si vous avez fait un rapport de visite un petit peu plus, mettons, quantifié ou avec des données en collaboration, justement, avec monsieur Gilles Cartier, c'est ça son nom, de l'Association?

210 **M. GILLES SÉNÉCAL :**

Oui, de l'Association de la protection du Lac Taureau. Les données, moi, j'ai pas pris de...

215 **LA PRÉSIDENTE :**

Parce que ce ne sont pas des mines pareilles. Elles sont certaines différences, elles ont certaines similarités...

220 **M. GILLES SÉNÉCAL :**

C'est semblable, aussi, puis la nouvelle mine, eux autres, ça va être plus... ils parlaient de faire des sandwiches, là, enterrer le mort-terre, là. La définition, je ne l'ai pas exacte, là, mais c'est pas...

225 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, c'est codisposition.

M. GILLES SÉNÉCAL :

230

Oui, c'est ça, la codisposition.

LA PRÉSIDENTE :

235

Ça ressemble à sandwich.

M. GILLES SÉNÉCAL :

240

Puis eux autres, bien, c'est v'là 30 ans, c'est l'ancienne technologie qui fonctionnait. Mais où est-ce que je suis resté bien surpris, c'est vraiment de voir l'eau à l'entrée de la rivière puis là, ils font toute leur utilisation puis les deux trous que ça a fait, ça a été des puits de décantation, ils appellent ça de même, l'eau était quand même assez claire. Ensuite, quand c'est fini de décanter, bien, le tuyau retournait à la rivière. Puis l'eau était plus propre à la sortie qu'à l'entrée.

245

Mais là, c'est sûr, c'est un secteur agricole, ça fait que l'eau... je n'ai pas de misère à me baigner dans la rivière Matawin, mais là-bas, je ne serais pas intéressé d'aller me baigner.

LA PRÉSIDENTE :

250

Mais en fait, la question c'est : avez-vous un rapport de visite un peu plus explicite que dans votre revue, en fait? Bien, je veux dire, si c'était quelque chose qui existait?

M. GILLES SÉNÉCAL :

255

Là-dessus, non.

LA PRÉSIDENTE :

260

Ou qui peut être fait.

M. GILLES SÉNÉCAL :

265

C'est sûr qu'on aurait pu jaser avec monsieur Simon, là, pour avoir des chiffres beaucoup plus précis, mais moi, qu'est-ce que je retiens, c'est qu'est-ce que j'ai vu visuel et entendu de deux maires qui ont confirmé, un petit peu, mes sept, huit amis que j'ai dans ce coin-là depuis plusieurs années.

LA PRÉSIDENTE :

270

Parfait. Monsieur Locat?

LE COMMISSAIRE :

275

J'aurais une question concernant les rencontres que vous avez eues avec les maires à ce moment-là de cette mine-là, enfin du village près de la mine.

M. GILLES SÉNÉCAL :

280

Oui.

LE COMMISSAIRE :

285

Est-ce qu'il y a eu des discussions concernant l'après-mine? Parce qu'ils savent que ça se termine, là est-ce que vous avez échangé sur, bon, qu'est-ce qui a été entrepris pour faire la transition à cet endroit-là?

M. GILLES SÉNÉCAL :

290

Non. Ils n'ont pas parlé d'avoir un petit peu la suite des choses, voir s'ils vont remplir ou s'ils vont faire un site de visite ou quelque chose, là, d'attirer les touristes là-dessus. Ça, je n'ai pas retenu ça.

LE COMMISSAIRE :

295

Non, ce n'est pas dans ce sens-là, c'est dans le sens, pour la municipalité la perte d'emplois, la transition vers...

M. GILLES SÉNÉCAL :

300

Ah, mautadit! Écoute...

LE COMMISSAIRE :

305

Est-ce que ça a été discuté?

M. GILLES SÉNÉCAL :

310 Bien, tout qu'est-ce qu'ils disent c'est qu'ils vont perdre tous, leur emploi, puis plus ou moins
50 % du village travaillait à la mine. C'était vraiment leur source, leur ressource d'ouvrage, un petit
peu comme nous autres, le bois.

LA PRÉSIDENTE :

315 Mais, bon, ce que mon collègue et moi sommes intéressés, c'est vous nous rapportez
l'historique de la mine, mais là, il y a un apprentissage. Eux, ils sont en train de la fermer, donc
qu'est-ce que Saint-Michel-des-Saints va faire pour prendre les leçons apprises de Saint-Aimé
dans justement le « après mine »?

320 En ce moment, ils sont en contraction économique importante, qu'est-ce qu'aurait pu faire
Saint-Aimé pour ne pas avoir à vivre ça comme ça? C'est un peu ça que... vous n'avez pas
besoin d'y répondre si vous ne lui avez pas parlé, mais on fait juste dire que c'est l'élément qu'on
aurait aimé aussi voir dans votre comparaison.

325 **M. GILLES SÉNÉCAL :**

Bien, câline, ça aurait été le fun. Parce que j'y pense à l'instant, mais on aurait peut-être pu
inviter quelqu'un de...

330 **LA PRÉSIDENTE :**

Bien, comme Saint-Michel-des-Saints...

M. GILLES SÉNÉCAL :

335 Bien, moi-même...

LA PRÉSIDENTE :

340 ... vous êtes une personne-ressource, donc c'est possible que nous puissions vous poser
une question par écrit à ce sujet-là.

M. GILLES SÉNÉCAL :

345 Bien sûr. Bien sûr.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, entretemps, vous pouvez continuer à parler avec les gens de Saint-Aimé.

350 **M. GILLES SÉNÉCAL :**

Bien, je vais me renseigner là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

355

Voilà. Puis je pense qu'il y avait une question juste pour la circulation. J'ai pu comprendre qu'à l'époque de Louisiana Pacific, vous dites quatre camions à l'heure?

M. GILLES SÉNÉCAL :

360

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

365

Donc, ça fait...et là, vous parlez de combien d'heures? On parle de 16 heures ou on parle de 24 heures?

M. GILLES SÉNÉCAL :

370

On parle de 24 heures sur 24, parce que l'usine fonctionnait 24 heures sur 24, 7 jours par semaine.

LA PRÉSIDENTE :

375

O.K. Donc, c'est...

M. GILLES SÉNÉCAL :

380

Puis ça, c'était la mode, là. Je vous dis, il rentrait alentour de 600 000 mètres de bois, à part les privés, puis ils sortaient, l'usine, le bois transformé.

LA PRÉSIDENTE :

385

Donc, c'est 96 véhicules par jour. Bien, je veux dire par 24 heures.

M. GILLES SÉNÉCAL :

390 Par 24 heures, oui. Mais il y avait des condensons. C'est sûr que, je veux dire, de 9 h à 3 h du matin, il y en avait un petit peu moins, mais de 3 h du matin aller à... il y avait beaucoup de va-et-vient au niveau des poids lourds.

LA PRÉSIDENTE :

395 O.K. Donc, dans le fond, avant 2006... c'est en 2006 que ça a fermé?

M. GILLES SÉNÉCAL :

400 Oui, août 2006.

LA PRÉSIDENTE :

405 Donc, avant 2006, Saint-Michel-des-Saints connaissait ce volume de trafic là qui serait plus élevé que ce qu'ils vont connaître quand Nouveau Monde Graphite va être en opération. C'est un peu ce que vous nous...

M. GILLES SÉNÉCAL :

410 C'est ça. De qu'est-ce qu'ils ont à sortir de la mine, là, ça va être beaucoup moins. 100 000 tonnes par année, je vous dis, on met 37 000 kilos dans un camion, en moyenne. Il y en a qui en mettent plus. S'ils y vont avec le B-train, ils vont y aller encore alentour de 42-43 000 kilos. Ça fait que je vous dis, c'est plus ou moins 10 voyages par jour.

LA PRÉSIDENTE :

415 Parfait. Merci beaucoup pour votre contribution.

M. GILLES SÉNÉCAL :

420 Ça me fait plaisir.

M. PAUL MÉNARD

425 **LA PRÉSIDENTE :**

J'inviterais maintenant monsieur Paul Ménard à venir à la table des intervenants. Bonjour!

430 **M.PAUL MÉNARD :**

Bonjour, Madame la Présidente. Bonjour, Monsieur le Commissaire. Je me présente, Paul Ménard, je suis natif de Saint-Michel-des-Saints. J'habite Longueuil, mais je suis un résident temporaire ici depuis 50 ans parce que j'ai étudié en dehors, comme ils ont parlé. Finalement, il n'y avait pas des écoles universitaires ici, là.

435

De plus, je suis le vice-président de l'Association pour la protection du Lac Taureau.

Le mémoire que je présente est à titre personnel. Cette figure-là montre le plan d'implantation de la mine par rapport à la municipalité. Attendez, je vais essayer de...

440

LA PRÉSIDENTE :

Peut-être la zoomer un petit peu à l'extérieur.

445 **M.PAUL MÉNARD :**

O.K. Ça, c'est le plan de la mine, c'est le centre de la mine sur un rayon d'un kilomètre. Puis si on va aux 2 kilomètres, on englobe le projet de Lagrange. Puis si on regarde de l'autre côté, il y a la municipalité, c'est quand même... la municipalité se rend un peu plus haut ici, là. Le domaine Lagrange, il y a des maisons tout le long ici, là. Finalement, on donne bien souvent 4 kilomètres, 3 kilomètres, mais ce n'est pas coupé comme ça, là.

450

Puis si on regarde plus loin, la rivière Matawin, là, c'est que dans la municipalité, ça, c'est la chute à Ménard. C'était mes grands-parents qui avaient ça, là. Puis moi, mon chalet est juste en face. On va regarder la prochaine...

455

Au loin, on voit le village, la municipalité ici, là, puis là, après ça, la rivière Matawin qui coule ici. Moi, mon chalet est juste ici, là. Il est à 400 mètres de la rivière. Donc, la distance à partir de la mine aller à la municipalité, c'est à peu près 4 kilomètres, puis moi, je compte que je suis à l'intérieur de 5 kilomètres.

460

465 Donc, moi, je m'oppose à l'exploitation de la mine de graphite pour les raisons suivantes :
tout d'abord, le bruit venant de la mine. Ça me dérange déjà, même si les activités sont réduites à
1 000 tonnes par année pendant le projet de démonstration. J'ai des murs isolés à six pouces
d'épaisseur et des fenêtres triple épaisseur puis j'ai entendu le bruit plusieurs fois à compter de
7 h le matin. Ça me dérange.

470 Entre autres, le 20 novembre et le 16 décembre dernier. Parce que surtout à l'hiver, je ne
suis pas là à tous les jours, donc une bonne fois, j'ai dit, je vais commencer à les noter quand ils
commencent à avoir du bruit, surtout à 7 h le matin, là. Je m'en viens ici pour dormir des fois, là.
C'est un grondement sourd de moteur qui enterre même le bruit de la chute à Ménard. J'ai pu le
confirmer en consultant les rapports d'infotravaux de Nouveau Monde Graphite, parce qu'ils
publient, à l'occasion, la séquence des travaux qu'ils vont faire à la mine. Donc, on peut savoir.
475 Dans cette période-là, c'était du transport de matériaux entre l'usine puis le concasseur ou l'usine
de traitement, là.

480 Donc, actuellement, c'est quand même des quantités très limitées à 1 000 tonnes par
année pour deux ans, ça fait 2 000 tonnes. Ça fait que je me demande maintenant quel sera le
bruit quand on produira 100 000 tonnes de graphite par an, à 16 heures par jour et souvent 7
jours par semaine.

485 À noter qu'aucune mesure réelle du bruit n'a été prise pendant les activités de la mine.
Dans l'étude de SNC-Lavalin, on a pris des mesures en 2015 et 2016, sans bruit, pour établir la
valeur initiale. Puis, par calcul, tout a été modélisation et estimation du bruit pour en arriver à des
valeurs acceptables partout. Ce n'est pas fort.

490 Les normes de l'OMS, l'Organisation mondiale de la santé, indiquent que la population peut
subir des dérangements quand il y a une intensité de bruit de plus de 55 décibels pendant 16
heures par jour. Donc, j'ai des doutes sur les calculs de SNC-Lavalin parce qu'il y a des appareils
là-dedans que l'intensité sonore, c'est 120 décibels. Donc, 120 décibels, quand tu as une grande
quantité d'appareils ou d'équipements, de la machinerie, ça ne tombe pas à 50 décibels à 3
kilomètres.

495 Et aussi, il y a des montagnes autour, c'est une vallée, tu ne peux pas... ce n'est pas coupé.
Même si tu mets un mur anti-son, là, le son, il ne voyage pas en descendant, il s'étend tout
partout.

500 Donc, ensuite, je vais parler de la pollution de l'eau. Les risques de déversement des
résidus miniers acides sont de plus en plus évidents, quand on apprend que la méthode de
codisposition de ces résidus n'est pas éprouvée et que les tests n'ont pas encore été réalisés. Les

déversements de ces résidus dans le ruisseau à l'Eau Morte puis dans la rivière Matawin ne prendraient que 7 heures pour atteindre le lac Taureau et mon chalet.

505 Cette mesure d'écoulement d'eau est une initiative de la COPH, la Coalition des opposants au projet minier de la Haute-Matawinie. Il faut vous informer aussi, là, qu'il y a, pour la municipalité, il y a deux marinas à moins d'un kilomètre de la chute et que la municipalité possède des attraits touristiques importants : deux descentes de bateaux, un camping et une plage publique.

510 La pollution de l'air. Les vents dominants pendant l'été sont principalement en direction ouest-est, tels que montrés sur la figure. La partie la plus élevée ici. Cette figure réfère aux statistiques d'Environnement Canada en ce qui concerne la direction des vents habituels dans la région de Saint-Michel-des-Saints. Le vent le plus souvent du nord pendant 2,1 mois, du 4 mars au 6-7 mai, donc pendant la période hivernale. Mais le vent vient le plus souvent de l'ouest
515 pendant 9,9 mois du 7 mai au 4 mars, ça veut dire la période la plus sèche, la plus chaude de l'été.

520 Puis aussi, j'aimerais faire annoter que les particules de graphite et de silice sont considérées comme des agents cancérigènes. Elles seraient nocives aussi nocives pour la santé que l'amiante. Un beau cadeau de Nouveau Monde Graphite pour nous et nos descendants pendant 25 ans.

525 Les bruits par les sautages, la machinerie et les transports dans la mine et les routes vont devenir intolérables à long terme et constituer une perte de jouissance de ma propriété. Dans mes titres d'acquisition de mon terrain, l'entente de mon grand-père Alexandre avec la compagnie Shawinigan Water & Power stipule que cette dernière lui a accordé un droit de jouissance à perpétuité dans la transaction.

530 Il est possible que j'aie recours à cette clause pour obtenir éventuellement une compensation pour ma perte de jouissance. Selon le Petit Robert récent, 2020, la jouissance se définit comme suit :

535 « Plaisir que l'on goûte pleinement. Action d'user et de se servir d'une chose, d'en tirer les satisfactions qu'elle est capable de procurer. »

Il donne en exemple : « La jouissance d'un jardin. » Normalement, un jardin, ce n'est pas tapageur.

540 Je vais revenir à mon sujet. Enfin, sur cette figure-là, on voit le déboisement et le début
d'exploitation de la mine en date du 23 août dernier. Pour le moment, seulement quelques milliers
de tonnes de graphite ont été retirées du sol – qu'on voit un peu ici, là.

LA PRÉSIDENTE :

545 Est-ce qu'on a un pointeur?

M.PAUL MÉNARD :

550 Non, non, on voit un peu ici, là. Donc, c'est pour quelques milliers de tonnes de graphite qui
ont été pris pendant le projet de démonstration de deux ans. Imaginez quand on aura creusé
100 000 tonnes de graphite pendant 26 ans, il y aura un immense trou de près de 3 kilomètres de
long.

555 En tout cas. Je ne pense pas que j'aimerais vivre à côté de la mine ni aller faire des pique-
niques à tous les jours là.

560 Mes expériences de travail. D'abord, pour l'entretien des centrales hydroélectriques pour
Hydro-Québec en Abitibi, à la Manic, à la Baie James, et ensuite, à ma retraite, comme consultant
sur les sites miniers du nord du Québec, entre autres ArcelorMittal à Fermont et Iron Ore à
Wabush, m'a convaincu qu'on ne peut concilier les activités d'une mine à ciel ouvert avec la
recherche de tranquillité d'un milieu de villégiature.

C'est tout.

565 **LA PRÉSIDENTE :**

570 Merci beaucoup pour votre intervention. Moi, j'avais deux questions. Donc, vous nous dites
entendre les bruits de la mine actuellement, donc dans son opération réduite. Pouvez-vous peut-
être nous décrire un peu plus l'expérience, donc la fréquence et la durée du son et, bon, est-ce
que c'est des coups? Est-ce que c'est un bruit de fond? Là, vous parlez d'un bruit de fond aussi.
Puis les données de bruit que vous avez accumulées, est-ce que vous les avez documentées
puis est-ce que vous voulez le déposer à la commission?

M.PAUL MÉNARD :

575 Non, je n'ai pas pris de mesure. La seule affaire c'est quand un bruit traverse les murs puis
il te réveille le matin, peut-être que c'est à 40 ou 50. Mais ce que je veux apporter c'est aussi,

c'est 24 heures... ça peut aller à 16 heures par jour, de 7 h à 11 h le soir, puis sept jours par semaine.

580

Dans l'été, là, pendant les deux semaines de vacances de la construction, il y a beaucoup de vacarme puis tout ça, mais habituellement à 8 h, ça finit le soir. Puis le matin, ceux qui fêtent le soir, ils se réveillent un peu plus tard.

585

LA PRÉSIDENTE :

Donc, c'est trop tôt et trop tard, en réalité.

590

M.PAUL MÉNARD :

Non, mais c'est la permanence du bruit pendant 25 ans que je ne peux pas endurer.

595

LA PRÉSIDENTE :

Je comprends. Puis l'autre élément que je voulais apporter c'est, dans le fond, quand vous nous parlez du temps de circulation de l'eau entre la mine et la chute à Ménard ou, en tout cas, le début du lac Taureau, je veux juste être sûre que je comprends bien la préoccupation. Est-ce que la préoccupation c'est, s'il y a un accident qui n'a pas été prévu puis qui, dans le fond, n'est pas encadré parce qu'on est, disons, dans le pire scénario, là, est-ce que le temps d'intervention par les autorités va être assez rapide pour ne pas contaminer l'eau? Est-ce que c'est ça, la nature de la préoccupation?

600

M.PAUL MÉNARD :

605

Bien moi, j'en doute parce que...

LA PRÉSIDENTE :

Ou c'est les opérations courantes, là?

610

M.PAUL MÉNARD :

Bien moi, j'en doute parce que ce que j'ai entendu c'est que des fois, les fuites peuvent commencer lentement, mais disons, la réparation, si c'est dans une montagne – c'est un peu du sable, là, qui s'accumule – bien, disons, tu ne ré pares pas ça dans une journée. Ça veut dire que les fuites, supposons au printemps, l'inondation, les pluies fortes dans l'été, il y a une faille qui se produit, là. Moi, j'aurais pensé qu'ils auraient mis le matériel acidogène dans le fond de la mine.

615

Mais ce qu'ils vont faire, ils vont faire une montagne avec ça, puis après ça, ils vont mettre un genre de toile par-dessus, un cap.

620

Mais quand ça va foirer, comme on peut dire, là, bien là, essayez de réparer. Si ça tombe dans la période des pluies, en août, septembre, vous ne pourrez pas réparer. Ça veut dire, la contamination va se faire peut-être pendant six mois, un an avant de commencer à prendre des solutions. À ce moment-là, qu'est-ce que tu fais? Tu ne vas plus dans l'eau.

625

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

630

M.PAUL MÉNARD :

Non, mais il y a des risques, c'est les craintes de ne plus avoir usage de l'eau. Tu sais, il y a le bruit, il y a l'eau qui peut être contaminée, puis la proximité aussi, là, le camionnage, tout ça, là. On n'a pas besoin de ça pour vivre, là.

635

LA PRÉSIDENTE :

Parfait, je vous remercie. Monsieur Locat?

640

LE COMMISSAIRE :

Juste une question pour clarifier. Le bruit, là, est-ce que c'est le bruit des camions que vous entendiez ou du dynamitage ou c'était de quelle nature?

645

M.PAUL MÉNARD :

Dynamitage, je n'ai pas été chanceux, je ne l'ai pas entendu encore. C'est supposé être le mardi midi, je ne suis pas tout le temps là. Mais disons, moi, je suis quand même à une certaine limite, mais ce que j'ai remarqué c'est que le son vient un peu du mont Trinité, ici. Le mont est haut, ça suit la rivière, la coulée de la rivière. Quand c'est la mine, le son vient directement de la rivière. Mais quand... La Granaudière, là, c'est commencé, là, le son vient complètement du côté nord. Ça, je l'entends.

650

Le moulin à scie, la scierie, moi, ça ne me préoccupe pas, je ne l'entends pas du tout. On entendait la Louisiana Pacific, mais moi, ce n'était pas le bruit le plus intense que j'avais. Le bruit le plus intense, il était plus loin sur le lac Taureau.

655

660 Dans mon rapport, je recommande de prendre des points de mesure sur le mont Trinité, le
mont Roberval puis le mont Renelle. Parce qu'ils se sont limités au centre de la municipalité. C'est
sûr que c'est un creux par rapport à la mine. Le bruit, là, je voulais faire une allusion, peut-être. Tu
sais, à la Noranda, ils ont mis des cheminées plus hautes parce que l'acide sulfurique tombait
dans la ville.

665 Ici, là, la mine, les poussières puis tout ça, c'est à terre. Ils ne peuvent pas les monter plus
haut, pour l'envoyer peut-être plus loin sur le lac Taureau.

LE COMMISSAIRE :

670 O.K. Peut-être, vu que vous parlez de poussière, est-ce que vous avez eu des évidences
de poussière jusque chez vous pouvant provenir de ce secteur-là?

M.PAUL MÉNARD :

675 Pardon?

LE COMMISSAIRE :

Est-ce que vous avez eu de la poussière chez vous provenant de...

680 **M.PAUL MÉNARD :**

Non, je n'ai pas eu de poussière.

LE COMMISSAIRE :

685 Non?

M.PAUL MÉNARD :

690 Non, non, mais c'est minime, là. Tout à l'heure, là, vous avez vu, ils parlaient des camions
de 200 tonnes, 150 tonnes, c'est sûr que sur les routes, dans la mine, ça va produire de la
poussière. Quand on lit les textes d'opération des mines, là, il n'y a personne qui reste là dans le
jour. La plupart, ils ont tous des coquilles sur les oreilles puis... sur les foreuses, là, le bruit, c'est
120 décibels. C'est comme un jet qui passe. Tu ne fais pas la conversation pendant ce temps-là,
695 là.

LA PRÉSIDENTE :

700 On vous remercie beaucoup, Monsieur Ménard. Bonne journée!

M. PAUL MÉNARD :

705 Merci.

M. NORMAND ÉTHIER

710 **LA PRÉSIDENTE :**

J'inviterais monsieur Normand Éthier à venir à la table des intervenants. Bonjour!

M. NORMAND ÉTHIER :

715 Bonjour! Bonjour, Madame, Monsieur le Commissaire. Madame la Présidente. Donc, je me présente, Normand Éthier, co-porte-parole du regroupement SOS Grenville-sur-la-Rouge et c'est à titre de représentant de ce groupe-là que je présente notre mémoire.

720 **LA PRÉSIDENTE :**

Pouvez-vous juste parler plus proche du micro?

M. NORMAND ÉTHIER :

725 Oui. Vous m'entendez bien? Ça va?

LA PRÉSIDENTE :

730 Parfait, merci.

M. NORMAND ÉTHIER :

735 Alors, voilà. Madame et Monsieur les Commissaires.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE - DM29)

Début de la phrase à la page 1 : « En novembre 2019, sous la plume... »

Fin de la phrase à la page 1 : « [...] par l'organisme MiningWatch Canada. »

740

Je crois, je n'étais pas ici ce matin, mais je crois que monsieur St-Hilaire vous l'a présentée, cette carte, ou que vous la connaissez?

LA PRÉSIDENTE :

745

Oui.

M. NORMAND ÉTHIER :

750

Oui? Bon.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 1 : « Et si on examine la carte de plus près... »

755

Fin de la phrase à la page 5 : « [...] de cette industrie dans le PIB québécois. »

Et je crois savoir que c'est autour de 2 % à peu près du PIB. Elle est choyée, cette industrie. Elle a même un ministère et des lois spéciales pour elle.

760

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 5 : « En troisième lieu, l'environnement est... »

Fin de la phrase à la page 8 : « [...] se fasse dans les meilleures conditions possibles. »

765

Et je crois qu'on vous en a parlé dans d'autres mémoires, à ce même BAPE ici. Je vais quand même les rappeler :

D'abord, réduction à la source, favoriser le recyclage des métaux; les métaux, moins de métaux, moins de mines.

770

Protéger l'environnement. Tenir compte de l'environnement avant d'autoriser une mine et assujettir tout nouveau projet minier à un BAPE, ce qui n'est pas encore le cas.

Aménagement du territoire et respect des collectivités locales. Et ici, j'inclus les territoires autochtones.

775

Également, le principe du pollueur-payeur, donc à favoriser.

Et les critères d'investissement, finalement, responsables quand il s'agit de l'industrie minière.

780

En conclusion, nous aimerions préciser qu'il n'est pas du ressort de notre organisme, SOS Grenville-sur-la-Rouge, de se prononcer dans un sens ou dans l'autre sur le projet minier de Nouveau Monde Graphite. Cette tâche appartient évidemment aux citoyens de Saint-Michel-des-Saints. Cependant, qu'il nous soit permis de dire que nous comprenons et partageons les vives inquiétudes de ceux et de celles, parmi les citoyens de Saint-Michel-des-Saints, qui craignent qu'en autorisant ce projet minier, cela crée un précédent fâcheux, et que dans l'état actuel de la législation sur les mines, les citoyens ne disposent pas d'un arsenal de lois assez fort pour faire face à ce qui s'annonce comme une deuxième Abitibi-Témiscamingue au milieu des plus beaux endroits de villégiature du Québec.

785

790

Merci, c'est tout.

LA PRÉSIDENTE :

795

Merci beaucoup. Moi, j'ai une question. En fait, c'était, donc vous apportez plusieurs enjeux structurels et vous apportez des propositions de changements légaux, donc nous les entendons, nous les avons bien compris. Pour le projet minier Matawinie, donc qui n'a pu disposer du TIAM, dans le fond, des dispositifs légaux du TIAM actuel, donc j'aimerais entendre vos recommandations étant donné l'expérience que vous avez eue aussi à Grenville-sur-la-Rouge, des recommandations peut-être plus concrètes à court, moyen terme.

800

S'il y avait un autre projet minier que celui-ci, selon vous, qu'est-ce qui serait plus juste comme processus à mettre en place? Outre l'arsenal légal que vous proposez, est-ce qu'à plus court et moyen terme, vous voyez des solutions, des pistes de solution?

805

M. NORMAND ÉTHIER :

Bien, évidemment, d'abord tenir compte de l'acceptabilité sociale. Je pense que pour moi, l'acceptabilité sociale, ça doit venir absolument en premier. Il faut que le milieu soit, comment dire, d'accord avec l'arrivée d'une telle industrie puisque ça a un impact très, très fort. Ce n'est pas comme, par exemple, accueillir une usine de contreplaqué dans un centre industriel ou un parc industriel. Ça a des retombées sur des décennies, voire des générations.

810

Alors, à mon sens, l'acceptabilité sociale ne devrait pas être simplement qu'une des choses à atteindre, mais la chose d'abord à atteindre. Et s'il y a une acceptabilité sociale, avec les deux autres conditions dont je faisais mention dans mon mémoire plus tôt, bien, là, à ce moment-là,

815

moi, je pense que oui, on peut aller de l'avant avec un projet minier qui se tient et qui respecte à peu près toutes les balises pour que ça réussisse.

820 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, c'est pour ça que vous...

825 **M. NORMAND ÉTHIER :**

Comme j'ai dit... pardon, Madame?

LA PRÉSIDENTE :

830 Non, allez-y.

M. NORMAND ÉTHIER :

835 Oui. Comme j'ai dit plus tôt, on n'est pas opposés, on ne peut pas être opposés à l'industrie minière au Québec, c'est une industrie qui a quand même historiquement été très, très importante. Mais comme je l'ai mentionné, elle n'est plus aussi importante et doit donc faire partie d'une révision en profondeur.

840 Quand on regarde la *Loi sur les mines*, même si elle a été rénovée, réaménagée en 2013, je pense, c'est encore une loi qui est à fort relent colonial, là. De l'époque des colonies quand, bon, c'était, comme j'ai dit, un véritable boulevard ouvert vers les richesses naturelles. Mais c'était l'économie de l'époque.

845 Aujourd'hui, on a évolué. C'est ce que je...

LA PRÉSIDENTE :

850 Et votre proposition c'est que dans le fond, la *Loi de l'aménagement* ait préséance sur la *Loi des mines* plutôt que l'inverse, comme vous l'évaluez aujourd'hui.

M. NORMAND ÉTHIER :

855 Absolument. Absolument. Amener l'industrie minière pour qu'elle soit au diapason de la société moderne, autrement dit, avec ce qui se passe aujourd'hui.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Monsieur Locat?

860

LE COMMISSAIRE :

Merci bien. J'aurais une question, c'était, à savoir, concernant les suivis – je pense qu'on a entendu parler qu'il y a eu finalement une sorte d'entente pour Grenville-sur-la-Rouge concernant les difficultés avec la compagnie minière – est-ce que vous avez des opinions sur ces choses-là, comment est-ce que de ce côté-là ça pourrait se développer?

865

M. NORMAND ÉTHIER :

Des suivis, vous entendez sur la question?

870

LE COMMISSAIRE :

Oui, sur la question, oui.

875

M. NORMAND ÉTHIER :

Oui. Alors, bon, c'est sûr qu'il y avait une menace de 96 millions qui pesait sur nous. Elle est levée, maintenant. Les poursuites ont été abandonnées. Maintenant, là, tout va recommencer à partir du début, là. La compagnie...

880

LA PRÉSIDENTE :

Pouvez-vous peut-être résumer? Il y a eu comme une entente à l'amiable qui a eu lieu, là?

885

M. NORMAND ÉTHIER :

Oui, c'est ça.

890

LA PRÉSIDENTE :

Pouvez-vous la résumer ou vous n'êtes pas à l'aise?

M. NORMAND ÉTHIER :

895

Bien, je ne peux pas aller trop dans les détails, mais d'après ce que je comprends, c'est que, bon, la compagnie abandonnait toutes les poursuites et, en retour, la municipalité, elle, donc faisait en sorte que son règlement était... le règlement qui contredisait le règlement de l'équipe municipale précédente a été abrogé lui aussi, donc la compagnie peut aller de l'avant avec la présentation de son projet à la CPTAQ et revenir à la case départ.

900

Maintenant, ça ne signifie pas que c'est réglé du tout. Là, c'est là que ça commence pour nous. Je ne sais pas si vous voyez un peu...

905

LA PRÉSIDENTE :

Oui, c'est bon.

M. NORMAND ÉTHIER :

910

... tous les procédés légaux.

LA PRÉSIDENTE :

915

Oui, c'est ça. Dans le fond, l'entente à l'amiable a dénoué...

M. NORMAND ÉTHIER :

920

A dénoué ce qu'on...

LA PRÉSIDENTE :

Mais avec certaines conditions que la municipalité jugeait acceptables.

925

M. NORMAND ÉTHIER :

Oui, absolument. C'est qu'il y avait, il y avait, ce qu'on peut appeler en termes métaphoriques, un nœud gordien qui a été tranché, O.K.?

930

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que c'était ça la nature de...

LE COMMISSAIRE :

935

Oui, mais j'en ai peut-être une autre qui me vient en écoutant. Mais est-ce que la municipalité chez vous a établi un genre de plan pour favoriser la participation sociale au débat qui semble recommencer, comme vous dites, concernant ce projet-là?

M. NORMAND ÉTHIER :

940

Bon, favoriser la participation, qu'est-ce que vous entendez exactement?

LE COMMISSAIRE :

945

Bien, est-ce qu'il y a des activités? Comment ça fonctionne...

LA PRÉSIDENTE :

950

La démarche participative, dans le fond, entre le milieu, la municipalité, la compagnie, c'est quoi le processus qu'il y avait en place puis le processus qui va venir, là, pour...

M. NORMAND ÉTHIER :

955

Bon. La municipalité, comme vous le savez est opposée – était et est toujours opposée à la mine. Tous les conseillers le sont et l'étaient et le sont toujours. Donc, c'est sûr que d'après ce que je peux comprendre, je ne peux pas parler pour la municipalité, mais je présume qu'elle ne fera rien pour favoriser ce projet-là, comme j'espère qu'elle ne fera rien pour le favoriser.

960

L'acceptabilité sociale, jusqu'à preuve du contraire, n'est pas là chez nous. On l'a démontré à maintes reprises.

LA PRÉSIDENTE :

965

Donc, vous, vous avez la situation inverse... bien, peut-être pas inverse, mais vous n'avez pas une division sociale, pour ou contre, comme semble expérimenter Saint-Michel-des-Saints?

M. NORMAND ÉTHIER :

970

En tout cas, il y a du pour, mais c'est minime, en fait. C'est une minorité. Ce que je veux dire, c'est que c'est une minorité et juste pour vous donner un ordre de grandeur, aux élections, les dernières, je pense, qui ont eu lieu dans la municipalité, qui ont fait élire le nouveau conseil, ça a été une participation record et il n'y avait qu'un seul enjeu, c'était l'enjeu de la mine. Et ils ont élu

975 un conseil, les gens, ils savaient pertinemment que le conseil était contre. Ils l'ont élu à majorité.
Une grande majorité, même.

LA PRÉSIDENTE :

980 Parfait.

M. NORMAND ÉTHIER :

Donc, voilà.

985 **LA PRÉSIDENTE :**

Bien, merci beaucoup pour votre intervention.

M. NORMAND ÉTHIER :

990 Merci, Madame, Monsieur.

995

M. DENIS TRÉPANIÉ

LA PRÉSIDENTE :

1000 Bon après-midi. Alors, j'inviterais maintenant le prochain intervenant, monsieur Denis Trépanier. Bonjour!

M. DENIS TRÉPANIÉ :

1005 Bonjour! Bonjour, Messieurs, Mesdames. Denis Trépanier, je suis un résident de Saint-Michel-des-Saints depuis 2004 et un villégiateur de Saint-Michel-des-Saints depuis 1977.

1010 Ce qui m'a amené ici aujourd'hui, c'est parce que, bon, j'ai gagné ma vie dans le monde récréotouristique toute ma vie. J'ai été 43 ans dans le domaine de l'hôtellerie et de la restauration et le but de ma présence, puis le petit mot que je vous ai laissé, c'est un petit peu à cause de la deuxième réunion que vous avez donnée au niveau des informations pour la mine.

J'étais présent, j'ai entendu les cinq ou six premiers intervenants puis c'est un petit peu à cause d'eux autres que je suis ici aujourd'hui. Je veux les remercier parce que ça m'a amené à me déplacer puis à agir, en tout cas je l'espère, positivement. Je les en remercie.

1015

Moi, je suis aussi résident – la photo que vous avez vue de monsieur Ménard – juste au pied de la chute, dans la résidence d'un de ses mononcles, la chute à Ménard. Je demeure drette là. Contrairement à lui, je n'ai pas entendu de bruit jamais, moi, de cette mine-là. Je vais continuer ce que j'avais à dire.

1020

Donc, moi, je suis un gars plutôt optimiste, je me suis impliqué dans plein d'organismes ici au village, à Saint-Michel-des-Saints depuis mon arrivée, comme j'ai fait ailleurs dans les autres municipalités où j'ai été précédemment.

1025

Je me suis engagé au niveau de la Chambre de commerce, du Club de motoneiges, des activités récréotouristiques, des tournois de pêche, un peu toutes sortes d'affaires parce que j'ai toujours pensé que le développement, peu importe le projet, que ce soit la mine ou le bois ou La Granaudière ou autre, ou projet touristique, ça se fait ensemble avec l'environnement puis tout en protégeant l'environnement.

1030

Il y a plein de groupes qui attirent l'attention de tout le monde pour être sûrs que tout se fasse dans les règles. J'ai confiance, moi, à ce que la mine, avec la façon qu'ils nous ont présenté leur chose, qu'on puisse réaliser des affaires ensemble. Donc, je suis en faveur du projet. Et je pense que ça, ça va garantir aussi une vie plus raisonnable pour les gens qui habitent. Les villégiateurs, pas les villégiateurs, mais les villageois. Les gens qui restent dans le village et dans les alentours.

1035

Pourquoi? Parce qu'en 2006, ça faisait déjà deux ans que j'étais ici, moi, dans le coin, avec... au pied de la chute, là, c'était une auberge. Ça m'appartenait, je l'ai opérée jusqu'en 2017. Le village puis le monde récréotouristique, ça vit, mais ça ne vit pas tout seul. Le monde récréotouristique, ça vit trois, quatre semaines à la fin de juillet puis au début d'août, puis ça vit deux, trois mois l'hiver à cause de la motoneige. Le restant du temps, ça ne vit pas, ça végète.

1040

On a des problèmes pour engager du personnel puis les faire travailler. Pourquoi? Parce qu'on n'a pas les moyens, on ne paye pas assez cher, les salaires. Les industries comme le moulin à scie, quand il a fermé en 2006 – le 6 août, de mémoire – mais à partir du lendemain matin, ça a été fini, les surplus dans nos hôtels. Tout d'un coup.

1045

Je vais vous expliquer comment ça se passait chez nous. Moi, je suis arrivé en 2004, je suis tout nouveau. Et à tous les jours, à partir du mois de juin, 24 juin 2004, quand j'ai ouvert, l'Hôtel Central, qui est dans le cette du village, recevaient, eux, des gens qui venaient travailler au

1050

moulin, du surplus de personnel pour réparer, pour surveiller, des inspecteurs, des... je ne sais pas d'où est-ce qu'ils venaient puis pourquoi, mais il en venait. Il y avait sept, huit, dix chambres par jour/semaine, à tous les jours de la semaine, qu'ils allaient résident là-dedans.

1055

Il y en avait trois, quatre qui allaient au Vieux Moulin à scie, puis il y en avait trois, quatre qui venaient juste ici à côté au Montagnard. À chaque jour, à partir de midi, l'Hôtel Central téléphonait chez nous – moi, j'étais l'auberge au bout du village – pour m'envoyer leur surplus. À 2 h dans l'après-midi, c'était le Vieux Moulin, puis à 4 h, c'était le Montagnard.

1060

À partir du 7 août, silence radio. Il n'y a plus jamais personne qui m'a rappelé chez nous. L'over, ce qui fait vivre l'hôtellerie pour le restant de l'année, parce que ces gens-là, ils reviennent toute l'année, douze mois par année quand il y a des entreprises comme ça. Ça a des retombées économiques très importantes. Ça fait travailler le monde douze mois par année, ce monde-là.

1065

Il ne faut pas nous faire accroire, parce que le récréotouristique a fait survivre le village pendant les années de fermeture, qu'on a vraiment gagné le Klondike avec ça, là. Ce n'est pas vrai, là. On vous dit, j'ai vu, j'ai entendu dire, en tout cas, dans des rapports de Tourisme Lanaudière, que l'augmentation du taux d'occupation puis tout ça, là, c'était bon à Saint-Michel.

1070

Je regrette, mais quand on utilise les chiffres, on peut leur faire dire n'importe quoi de la façon qu'on les regarde. Il y a 100 chambres de moins dans Saint-Michel-des-Saints depuis l'année 2004 à aujourd'hui. 2006, plutôt, à aujourd'hui. Ça change toute la donne, ça, quand vous calculez sur 300 chambres au lieu de 400 chambres. Le taux d'occupation monte parce que ceux qui sont pleins, ils sont toujours pleins le temps que c'est plein, mais les autres, bien, il n'y en a plus. Ça fait que le taux d'occupation, là, c'est jouer avec ça un peu.

1075

Au niveau des affaires récréotouristiques, la MRC puis le camping puis tout ça, ça peut faire voir que le récréotouristique prend de l'ampleur. C'est vrai puis ce n'est pas vrai, ça non plus. Il y a autour de 400 nouveaux sites de camping qui se sont installés à la Baie du Milieu, à la Baie du Poste puis sur les îles un peu partout. Ça, c'était des sites de camping qui étaient utilisés avant l'arrivée de la MRC par, ce qu'on appelait à l'époque, des squatters. Des gens qui ne payaient pas un sou et qui ne respectaient pas l'environnement.

1080

Là, aujourd'hui, on s'est repris en main. Le village s'est repris en main, la MRC a embarqué dans le portrait, ça a pris des années avant qu'on vienne à bout, à cause de toute la réglementation puis le fonctionnarisme qui existe au Québec, avant qu'ils soient vraiment capables de prendre en mains les choses au sérieux et de faire vraiment des sites de camping. Puis c'est vrai qu'aujourd'hui, ils sont complets, ces sites-là. Mais on avait ce monde-là, mais ils squattaient, à l'époque. Là, au moins, ils paient une petite affaire puis ils ont généré l'embauche

1085

1090

de 15, 20 personnes, je ne sais pas comment, là. On doit être à peu près une vingtaine de personnes qui travaillent au parc, dépendant de la période d'été.

1095 C'est vrai, ça. Mais ce n'est pas encore une affaire pour faire vivre le village de Saint-Michel-des-Saints.

1100 En 2006, quand le village a fermé, il y a 100-125 – je n'ai pas le nombre exact, là, mais vous pouvez peut-être demander, il y a sûrement quelqu'un d'autre qui va vous le dire en quelque part – au-dessus de 125 familles qui ont disparu de Saint-Michel-des-Saints. Ce que ça a fait? C'est que l'école a failli se vider. Il y avait, en 2004 – ça, je l'ai demandé au directeur d'école – en 2004, il y avait 202 élèves; en 2006, il y en avait 193. L'usine a fermé, en 2009, on est tombé à 126, puis là, en 2018, on est rendu à 111.

1105 On a entendu des nouvelles dans le village à une escoussé que ça allait fermer puis qu'il n'y avait pas assez d'élèves pour les professeurs. Parce que les villégiateurs, quand ils sont en vacances, puis sont partis ailleurs ou qu'ils sont retournés chez eux à Montréal ou ailleurs, peu importe, ils ne sont pas ici pour voir comment le village se débrouille. Ils ont failli ne plus avoir d'école, les gens du village.

1110 Après ça, ça a été les services de santé. Le CLSC, les garde-malades, les docteurs prennent leur retraite, plus rien. Les services, des journées coupées au CLSC. Je me suis présenté un matin, il y a une couple d'années, bang! La porte était barrée.

1115 Ça, c'est les réalités de la fermeture du moulin à scie. Le village s'est pris en main, la Chambre de commerce, le maire, les conseillers, puis un paquet d'autres, là. Ils ne sont pas tout seuls, là, il y a plein d'autre monde autour. Ils se sont pris en main puis ils ont réussi à aller chercher des nouveaux docteurs puis à amener du monde pour travailler.

1120 Là, La Granaudière arrive. Oups! Une survie. On va vivre d'autre chose. Le moulin, entre-temps a réouvert. La réouverture du moulin, ça veut dire, ça, des meilleures payes pour les gars. Pour les gars ou les filles, ceux qui y travaillent. Ça nous en a pris, dans le monde de la restauration, on en a plusieurs qui sont repartis travailler là. Je crois que dans le monde de la restauration, on est encore tombé dans le trouble.

1125 Là, la mine se présente. On a vu, avec tout le professionnalisme que Nouveau Monde Graphite a démontré pour nous montrer c'était quoi, la mine, c'était quoi le projet, et là, le monde ordinaire, le monde du village – je ne prétends pas parler pour tous ceux-là, là –, mais il y en a pas mal qui ne sont pas dans la salle ici, là, et qui n'ont pas le... ils n'ont pas l'envie de faire de la chicane puis de se présenter puis de sauter partout. Mais il faut quand même que cette portion-là vous l'entendiez, puis que vous le sachiez. Parce que ça n'a comme pas d'allure.

1130

1135 Du monde qui... moi, j'ai essayé de trouver dans le dictionnaire l'autre jour quand la première question avait été posée, on cherchait la différence entre un villégiateur puis un résident. J'ai fouillé, moi, dans mon... j'ai un vieux dictionnaire Larousse, mais il est juste 2005. Ce n'est même pas marqué « villégiateur » dans le dictionnaire. C'est marqué « villégiature ». C'est marqué « Lieu de repos » puis à la plage, puis à la campagne puis, en tout cas, je n'ai peut-être pas tout mis les mots justes, là, mais c'est pas mal ça.

1140 Puis un résident, bien, c'est quelqu'un qui habite un lieu précis. Puis un résident, lui, il faut qu'il vive, il faut qu'il travaille puis il faut qu'il gagne sa vie. Il ne s'en va pas en ville, puis il ne s'en va pas chercher son argent dans son compte de banque en ville, il faut qu'il travaille ici, chez eux. Puis pour les faire travailler chez eux, bien, il faut qu'il y ait de l'ouvrage.

1145 Là, j'ai déjà des fils, des enfants, puis même des filles, là, d'amis qui sont ici au village, que les enfants reviennent parce qu'ils ont entendu dire, il y a de l'ouvrage puis ça s'en vient, puis on va se trouver une job payante. Peut-être qu'à ce moment-là, ça va aussi régler notre trouble dans la restauration puis l'hôtellerie.

1150 Premièrement, ça va nous amener de l'occupation; deuxièmement, un deuxième salaire, un travail à temps partiel dans la restauration puis l'hôtellerie, ça, c'est plus attrayant des fois pour le monde.

1155 Ça fait que je pense que tout ça, ça marche ensemble. On ne peut pas passer par-dessus ça, puis laisser passer ça pareil comme si c'était la fin du monde. J'ai entendu dire à midi que c'était une bombe qu'on avait au-dessus de nos têtes. Bien, on est mieux de se sauver toute la gang avant qu'elle pette! On va fermer le village tout de suite. Il y a quelque chose qui ne marche pas.

LA PRÉSIDENTE :

1160 O.K. Là, on va vous demander de respecter quand même ce qui a été émis comme opinion, comme...

M. DENIS TRÉPANIÉ :

1165 C'est ça. Bien, je vous donne la mienne, là. Moi, j'ai envie que pour améliorer la précarité du travail dans le tourisme et dans l'hôtellerie, pour améliorer la condition des gens du village de Saint-Michel, bien, j'ai envie que ce projet-là, il fonctionne, pour les raisons que je vous ai mentionnées. Je fais confiance à vous autres, vous êtes là, je fais confiance à Nouveau Monde Graphite qui a essayé de son mieux de nous présenter le projet à tout bout de champ, à plusieurs
1170 reprises depuis les dernières années. Parce qu'eux autres, là, quand ils ont voulu nous le

présenter, le premier projet qu'ils ont voulu... la première réunion qu'on a eue, c'était ici. Et il y avait plein de monde du village, puis il y avait plein de monde qui était contre aussi, mais ça avait l'air d'une patente organisée d'avance.

1175 Le promoteur voulait présenter son affaire d'une façon la plus « clean » possible. Il a engagé une firme indépendante pour faire la promotion... pas pour faire la promotion, mais pour diriger l'assemblée, mais malheureusement, le directeur de l'assemblée, quand il a dit, notre monsieur Éric... voyons! Éric qui présentait le...

1180 **LA PRÉSIDENTE :**

Desaulniers.

M. DENIS TRÉPANIÉ :

1185 ... Desaulniers présentait le projet, il avait une présentation de 35 ou 45 minutes à nous présenter. Mais malheureusement, l'animateur a dit : bien, les questions, ça va être à la fin, mais avant que ça finisse, il a fini par dire, bien, si jamais il y a des questions en cours de route, vous pouvez les poser. C'était la première assemblée. Il avait engagé quelqu'un d'indépendant pour donner la parole à tout le monde. Puis quand on a commencé, ça n'a pas pris cinq minutes, il y avait un monsieur là, un monsieur là puis un autre monsieur en arrière avec une autre madame en arrière. Ça, c'était organisé d'avance, ça, c'était du monde qui était contre le projet. Au bout de 1190 15-20 minutes, ils ont posé assez de questions, on était déjà rendus à savoir combien d'épaisseur... la poussière qu'on a entendu parler tout à l'heure, là, eux autres savaient déjà 1195 combien qu'il allait y en avoir de ça.

Nous autres, dans la salle, on ne savait même pas c'était quoi le projet encore. Il a fallu se lever puis crier fort puis dire : laissez-nous... laissez monsieur Desaulniers nous présenter le projet.

1200 À toutes les réunions qu'ils prétendent ne pas avoir eu d'objectivité, là, c'est peut-être parce que ce n'était pas de leur goût, mais peut-être aussi qu'ils ont tout le temps pris le plancher puis qu'ils n'ont pas permis à la majorité silencieuse de se prononcer.

1205 Donc, c'est ça. Je me fie et à vous, ministère de l'Environnement ils sont là. Ils sont capables de la faire, leur job. Ils l'ont faite jusqu'à date. Quand il arrive des catastrophes dans des villages ou à droite ou à gauche, ils sont là puis on en trouve des solutions.

1210 On a eu une histoire d'algues bleues ici il y a une couple d'années, là. Mais ça, là, ça, ça en était une bombe sur le village. Du jour au lendemain, on s'est retrouvés, le lac Taureau, sur la

première page du Journal de Montréal. Ils ont trouvé à trois endroits, à peu près à 75-80 pieds d'algues bleues, il y a 250 quelques kilomètres, le tour du lac Taureau.

LA PRÉSIDENTE :

1215

En conclusion? Juste parce que vous êtes rendu à votre fin...

M. DENIS TRÉPANIÉ :

1220

En conclusion, c'est que, et le village et tout le monde, si jamais il y a une catastrophe, on y verra en temps et lieu puis on va se débrouiller pour résoudre le problème. On l'a résolu, le problème de l'algue bleue. La municipalité, ça lui a pris un peu de temps, mais elle y est arrivée. On a résolu le problème des campings sauvages, on a pris du temps, on s'en est occupé.

1225

Mais si jamais il arrive d'autres problèmes avec cette histoire de mine là dans 100 ans, bien, il y aura sûrement quelqu'un qui s'en occupera; ça ne sera pas moi.

LA PRÉSIDENTE :

1230

Merci beaucoup pour votre intervention. On a quelques questions, juste rester assis. Vu que vous venez, justement, du secteur touristique à la base, bien on était peut-être intéressés à vous entendre un peu sur les... bon, là, moi, ce que j'entends de vous, c'est que ça créerait une demande plus grande pour les hôteliers de Saint-Michel-des-Saints, mais est-ce que vous pensez que le touriste, les touristes ou, en tout cas, l'industrie du tourisme va être affectée par le projet minier puis dans quelle mesure?

1235

Je veux dire, est-ce que c'est, par exemple, plus la villégiature qui serait affectée ou plus le tourisme, le tourisme de deux jours versus celui d'une semaine? Avez-vous réfléchi à l'effet sur le tourisme, positif ou négatif?

1240

M. DENIS TRÉPANIÉ :

1245

Bien, Madame, des touristes quand ça vient, des villégiateurs quand ça vient visiter un endroit, là, on en a qui... j'ai travaillé au parc cet été. On a des gens qui viennent puis ils veulent voir quelque chose. Ils veulent aller marcher dans le bois, ils veulent faire quelque chose. S'ils partent à pied, là, il n'y a pas de danger que s'ils partent des campings, qu'ils se rendent à pied à la mine. Ce n'est pas vrai. Ils ne feront pas tout ce kilométrage-là, ce n'est pas vrai, ça.

1250

Ils ne le sauront même pas que ça existe. Il y a des gens des villages juste à côté qui ne savent même pas c'est où, Saint-Michel-des-Saints. Les touristes, les villégiateurs quand ils

viennent, ils viennent pour faire une activité. S'ils viennent au bord du lac Taureau, ils veulent aller sur le lac Taureau puis ils s'en vont là. Ça ne va pas les déranger qu'il y a une mine qui est à l'autre bout, qu'on n'entend pas, qu'on ne verra pas, parce que pour la voir, il va falloir faire les 3-4 kilomètres pour y aller dans le bois, pour aller les voir.

1255

Les camions de bois, ils en ont déjà vu, les touristes. Ils en ont vu beaucoup. Mais ils n'en voient plus, là. Ils vont en voir un peu, là, il va y avoir quelques camions de minerais peut-être qui vont disparaître, qui vont passer. Mais c'est tout, là.

1260

Moi, un villégiateur, ça ne m'inquiète pas que ça, ça ne le dérange pas une seconde. Même que ça pourrait peut-être, comme on dit, faire un attrait touristique, aller voir qu'est-ce qui se passe. On en a des attrait touristiques. On a le barrage du lac Taureau qui est là, qui a été par l'Hydro-Québec, qui a toute une histoire puis on cherche toutes sortes de moyens pour les amener là puis aller leur montrer, puis ça coûte une fortune puis on n'est pas organisés pour le faire.

1265

On a essayé d'avoir des croisières sur le lac pour les amener, ça va peut-être finir par arriver, là, mais en tout cas. Un touriste, ce n'est pas ça, la mine ne va pas déranger.

1270

LA PRÉSIDENTE :

Donc, vous ne pensez pas que ça va affecter le tourisme.

M. DENIS TRÉPANIÉ :

1275

Absolument pas.

LA PRÉSIDENTE :

1280

Puis est-ce qu'il y aurait aussi, parce que vous avez une connaissance historique, avez-vous observé un effet, ils appellent ça l'effet vacuum, là, c'est que disons que la mine, elle arrive avec 160 emplois mieux rémunérés que les autres emplois de la région, est-ce que vous avez déjà observé ça, chez les entreprises, comme Louisiana Pacific ou celles qui sont en train d'émerger, que parce que le salaire est plus élevé, donc l'hôtelier ou l'opérateur touristique, ses employés quittent son entreprise ou c'est vraiment des secteurs séparés puis ça ne se mélange pas trop?

1285

M. DENIS TRÉPANIÉ :

1290 Ça arrive que nos... moi, personnellement, ici, à Saint-Michel, ça ne m'est pas arrivé, parce que j'avais une petite auberge, il y avait moi, ma femme puis une femme de ménage. Puis elle n'est pas partie pour aller faire le ménage...

LA PRÉSIDENTE :

1295 Oui, ce n'était pas assez gros.

M. DENIS TRÉPANIÉ :

1300 Ce n'est pas assez gros pour ça. Mais il y a d'autres, de mes amis, Hôtel Central, ça en est un puis le Vieux Moulin, ça en est un, il y a de leurs employés qui, pour un meilleur salaire, sont partis. Mais la journée que le moulin a ouvert, ils sont partis, mais...

LA PRÉSIDENTE :

1305 Ça a apporté d'autres choses.

M. DENIS TRÉPANIÉ :

1310 ... il a ramené d'autre monde, ça a ramené d'autre monde pour travailler, puis les autres petites familles qui s'en viennent pour travailler, bien, des fois, la femme – c'est plus souvent de même que ça se passe, là, je regrette que ce soit sexiste, mais c'est de même que ça se passe – si le gars s'en va travailler dans la mine ou s'il s'en va travailler au moulin ou s'il s'en va travailler dans le bois, bien, souvent, la femme ou la conjointe peut aussi aller travailler quelques heures par semaine dans une entreprise touristique comme les nôtres.

1315 Ça l'a un bienfait, tant qu'à y être. Puis en plus, ces gens-là, comme ils ont des meilleurs salaires puis ils ont des meilleurs... bien, ils dépensent plus dans nos entreprises.

1320 Moi, je vous ai dit, quand le moulin a fermé en 2006, j'avais chez nous, moi, je pourrais vous dire, à peu près 10 à 15 chambres par année qui venaient chez nous. C'était des boss ou des ministères qui venaient dormir chez nous plutôt que d'aller au Central parce que là, il y avait pas mal trop d'employés, puis ils ne voulaient pas se faire voir. Ils venaient coucher chez nous, puis ils allaient faire leur job le lendemain matin.

1325 Ça fait que ça ne m'a pas coupé grand-chose par rapport aux autres à 5 ou 10 chambres par jour par semaine, là.

LA PRÉSIDENTE :

1330 Parce que vous, c'était un modèle plus familial, oui.

M. DENIS TRÉPANIÉ :

1335 C'est ça. Ça fait qu'eux autres, ça leur a fait mal, la fermeture de ça. Mais où moi je n'avais pas pensé puis où je m'en suis aperçu, c'est quand est arrivé le temps des fêtes. Là, les groupes de vendeurs ou d'acheteurs de la Louisiana puis de ceux du moulin, puis ces ci, puis des ça, puis de tous les petits groupes qu'il y avait, là, d'employés du département d'un tel ou de l'autre, là, qui venaient faire leur party de Noël chez nous, là, bien, ils ne sont pas venus. Il n'y en a plus.

1340 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait, merci.

M. DENIS TRÉPANIÉ :

1345 Il y avait plusieurs garderies dans le village. Ils venaient aussi. Ils ne sont plus venus, il n'y avait plus d'enfants à garder.

LA PRÉSIDENTE :

1350 C'est bon. C'est bien, merci. Vous avez une question, Monsieur Locat?

LE COMMISSAIRE :

1355 Oui, j'aurais une question. C'est concernant votre expérience de 2006, quels conseils donneriez-vous à la planification de la fin éventuelle d'un projet comme celui-ci en, mettons, 2046? Est-ce que vous auriez des conseils pour éviter peut-être les difficultés que vous avez très bien décrites, qui se sont passées en 2006?

1360 **M. DENIS TRÉPANIÉ :**

Comment faire pour... quoi faire quand ça...

LE COMMISSAIRE :

1365 Quels conseils donneriez-vous, disons, aux gens, pour bien planifier éventuellement la fin de ce projet-là, s'il démarre, donc, parce qu'on parle d'une durée de 26 ans, donc on va vivre

1370 peut-être la même chose dans 26 ans, qui aura été vécue en 2006 par la fermeture d'une usine, alors, est-ce qu'il y aurait des conseils ou des leçons à tirer de ça pour mieux préparer la transition, encore une fois, entre une éventuelle fermeture d'une mine et ce qui vient après, d'après votre expérience?

M. DENIS TRÉPANIÉ :

1375 Bien moi, d'après mon expérience, il faudrait qu'ils s'arrangent pour que la mine, elle grossisse, pour qu'elle prenne plus de place, qu'elle aille un peu plus loin dans le bois, qu'elle continue de vivre. Il faut et ça prend des... ça ne peut pas être juste une industrie.

LA PRÉSIDENTE :

1380 Oui, mais disons, la question c'est plus que, disons, là, elle est prévue pour 26 ans. Puis, en fait, les minerais, les mines à un moment donné, il n'y en a pas de minerai, elle cesse.

M. DENIS TRÉPANIÉ :

1385 Il n'y en a plus.

LA PRÉSIDENTE :

1390 Donc, lorsqu'elle cesse, parce que vous avez vu la transition difficile de 2006.

M. DENIS TRÉPANIÉ :

1395 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1400 Puis comment les acteurs du milieu, là, l'ensemble des organisations qui planifient Saint-Michel-des-Saints, qu'est-ce qu'ils pourraient faire de mieux cette fois-ci sachant que c'est 26 ans? Déjà, une mine, l'avantage, c'est qu'on sait un peu vers où, c'est quand que ça va finir. Donc, quels sont vos conseils, vos recommandations? Parce qu'il y a comme un enjeu de transition. Autant le boom, au début, quand il va y avoir une concurrence sur le logement, qu'à la fin, lorsque justement, il n'y aura plus de concurrence sur le logement, tout le monde va vouloir quitter, un peu comme vous l'avez décrit pour le départ de Louisiana Pacific.

1405

M. DENIS TRÉPANIÉ :

1410 Je pense qu'il faudrait s'asseoir plusieurs personnes dans le village pour répondre à cette
question-là parce que moi, je n'ai pas pensé à ça, là. Moi, je vis les moments présents puis je vis
les prochaines années, les 15, 20, 30 prochaines années. Nos enfants vont peut-être bien être
plus à l'écoute de ça, puis essayer d'y penser. Mais nous autres, qu'est-ce que vous voulez qu'on
1415 fasse dans 40 ans d'ici? On ne sera plus là. Je ne sais pas trop, là. Je ne sais pas comment
répondre à... il ne faudrait pas qu'elle ferme, la mine, ou il faudrait qu'on ait un autre projet comme
ça.

1420 Il faut qu'on ait d'autres... quand le moulin a fermé, c'est l'industrie du bois, ça a fermé, ça a
fait mal. Si ça, ça ferme, ça va faire mal. Il va falloir qu'on trouve d'autres choses. Puis juste le
tourisme, bien, malheureusement, au Québec, le tourisme c'est trois, quatre semaines l'été puis
c'est – on est chanceux d'avoir la motoneige, parce que si on n'avait pas la motoneige, on serait
comme la Gaspésie, ici, là. Même à 200 kilomètres de Montréal.

LA PRÉSIDENTE :

1425 Parfait. Bon, en réalité, ce n'est pas grave, si vous ne répondez pas maintenant, mais par
contre, ça ne vous empêche pas, dans la communauté, de partager votre savoir de 2006 pour
que la prochaine génération soit mieux préparée pour le plus 26 ans.

M. DENIS TRÉPANIÉ :

1430 Si jamais il y a quelqu'un qui veut faire un comité là-dessus, je suis prêt à embarquer.

LA PRÉSIDENTE :

1435 Bon.

M. DENIS TRÉPANIÉ :

Je ne sais pas qu'est-ce qu'on va trouver, mais on va trouver quelque chose.

1440 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup.

LE COMMISSAIRE :

1445

Votre témoignage est déjà écrit, de toute façon. Donc...

M. DENIS TRÉPANIÉ :

1450

Oui, oui, je vous l'ai...

LE COMMISSAIRE :

1455

Les écrits restent, alors c'est encore là.

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup pour votre intervention.

1460

M. DENIS TRÉPANIÉ :

Merci!

1465

Mme SUZANNE THIBAUT

LA PRÉSIDENTE :

1470

Je vais prendre une dernière intervenante avant qu'on ne prenne la pause. Merci de garder le silence dans la salle, ce n'est pas encore la pause. Donc, c'est madame Suzanne Thibault qui est invitée à la table des intervenants.

Mme SUZANNE THIBAUT :

1475

Est-ce que ça va pour le son?

LA PRÉSIDENTE :

1480

Oui.

Mme SUZANNE THIBAUT :

Oui?

1485

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour!

1490

Mme SUZANNE THIBAUT :

Bonjour, Madame la Présidente. Bonjour, Monsieur le Commissaire. Je vais essayer de ratatiner mon mémoire en 15 minutes. Il va porter sur trois points. Mon contexte personnel, les villégiateurs et le troisième point, les inquiétudes par rapport à la santé, je suis médecin.

1495

Alors, mon contexte personnel; je suis d'une famille tissée serrée, deux aînés, quatre enfants dans la trentaine, leurs quatre partenaires et deux enfants dans la troisième génération plus un qui s'en vient et on est très souvent à Saint-Michel tous les 12 ensemble. Tous les congés fériés, toutes les vacances de Noël, les vacances de Pâques, tout l'été, pas seulement trois semaines, et certains préfèrent prendre leurs vacances à l'automne et à l'hiver, donc on est très souvent là et très souvent tous les 12.

1500

Et quand on n'est pas là tous les 12, souvent on vient quelques-uns à la fois en amenant des amis chez nous. Alors, on ne correspond pas aux trois semaines d'été et quelques semaines d'hiver.

1505

Par rapport aux villégiateurs, je voudrais souligner qu'il y a comme deux populations de villégiateurs. Il y a les villégiateurs qui ont une résidence permanente à Saint-Michel, comme la nôtre, et il y a le tourisme de court séjour dont monsieur parlait avant moi.

1510

LA PRÉSIDENTE :

Je voudrais que vous cessiez de commenter les commentaires des autres.

1515

Mme SUZANNE THIBAUT :

D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

1520

Alors, vous êtes là pour exprimer votre opinion et non pas en réaction à une autre opinion.

Mme SUZANNE THIBAUT :

Mais c'était déjà prévu que je parlerais des villégiateurs, si vous voyez mon mémoire.

1525

LA PRÉSIDENTE :

Oui, c'est correct, mais l'autre aussi, c'était déjà prévu, l'autre aussi. Ne fais juste par référence à l'autre. Vous pouvez le dire pareil.

1530

Mme SUZANNE THIBAUT :

D'accord. Alors, par rapport aux villégiateurs qui ont une résidence permanente, les données de la MRC de la Matawinie de janvier 2019 ont recensé 1 277 logements dits permanents et 1 100 logements de villégiateurs, c'est à peine 167 de différence.

1535

Par rapport à la valeur immobilière au rôle, les résidences permanentes représentent 190 millions, environ, et les villégiateurs, 200 millions environ, un peu plus. Et les taxes foncières sont à l'avenant.

1540

Alors, j'ai été surprise, au moment de la première étape en janvier, du BAPE, de constater que la minière et les représentants de la municipalité ont tendance à minimiser la présence et l'apport économique des villégiateurs. Cet apport-là est constant, pendant toute l'année. On fréquente à peu près tous les commerces de Saint-Michel, et on engage toujours des personnes – je ne parle pas seulement pour moi, mais la plupart des villégiateurs que j'ai rencontrés –, on engage vraiment du personnel de Saint-Michel pour les réparations, pour l'électricité, la plomberie, la fosse septique, les déménagements... les déneigements, pas les déménagements. Peut-être, éventuellement.

1545

Alors, je pense que de dire que les villégiateurs n'ont pas d'importance à Saint-Michel, c'est faux. Et je voudrais dire que si j'avais su – je pense que la minière va être un repoussoir pour les villégiateurs – si j'avais su qu'il y avait un projet minier quand nous avons acheté, je ne serais même pas venu visiter la région. Je ne me serais pas demandé : est-ce que la mine respecte les décibels permis? Est-ce que les particules fines vont être selon les normes de l'Organisation mondiale de la santé? Je ne serais juste pas venue.

1550

1555

Et je voudrais faire, en conclusion de cette partie-là, un commentaire sur le sondage qui a été demandé à Léger Léger par la minière. Je trouve que ce sondage-là n'a aucune rigueur scientifique. L'échantillonnage est complètement faussé. Il y a 95 % des répondants qui étaient des résidents permanents et seulement 5 % qui étaient des villégiateurs, des villégiateurs permanents, puis les touristes, bien, on n'en parle pas.

1560

Et je voudrais aussi dire que les villégiateurs permanents augmentent la population des touristes de court séjour, parce que nous, quand on invite des amis ici, en général, ils découvrent la région et ils reviennent par eux-mêmes sans que ce soit chez nous nécessairement.

1565

Je vais parler maintenant de mes inquiétudes par rapport à la santé, elles sont nombreuses, et pas seulement pour mes enfants, mais aussi pour la population de Saint-Michel en général.

1570

Alors, on a parlé souvent de la pollution de l'air. L'Organisation mondiale de la santé puis le Centre international de recherche sur le cancer a clairement démontré que la pollution atmosphérique causait des problèmes pulmonaires, des problèmes cardiaques et des cancers. Or, cette pollution-là va avoir lieu, c'est certain, ne serait-ce que par le camionnage, par les... la minière elle-même dit qu'elle prévoit générer plusieurs tonnes de gaz à effet de serre par sa construction et ensuite, par un cinq ans, minimum, de fonctionnement au diesel. Et le diesel, le camionnage lui-même, à part les moteurs au diesel, vont causer une érosion pneumatique, vont causer une érosion des routes, même pour des camions qui sont à l'électricité, et ça, ça fait des particules fines dans l'atmosphère qui sont délétères pour la santé.

1575

1580

Je voudrais dire aussi que les risques de pollution atmosphérique, ce n'est pas blanc ou noir. Ce n'est pas très sécuritaire jusqu'à un certain seuil et délétère par la suite; c'est comme le tabac, le risque augmente avec l'usage et ça n'atteint pas tout le monde de la même façon. Les gens les plus affectés par ça, c'est les jeunes enfants, les femmes enceintes, les gens qui ont déjà de la misère, malgré l'air pur de Saint-Michel-des-Saints, notamment les asthmatiques, les gens qui ont des problèmes pulmonaires chroniques, les cardiaques, les cancéreux. Et la minière, dans son rapport, dit elle-même que les gens qui souffrent de ces maladies-là sont plus nombreux à Saint-Michel que dans la moyenne de la province. Alors...

1585

LA PRÉSIDENTE :

1590

Prenez votre temps.

Mme SUZANNE THIBAUT :

1595

Oui, je vais prendre de l'eau, si vous permettez. J'ai la bouche sèche. Alors, maintenant, les risques de contamination des eaux. La minière dit qu'il n'y en aura pas ou peu. Et deux études de MiningWatch Canada disent que... une dit qu'il y a un risque élevé de contamination des eaux et l'autre – les références sont dans mon rapport.

LA PRÉSIDENTE :

1600

Oui.

Mme SUZANNE THIBAUT :

1605 Alors, l'autre étude dit qu'il y a plusieurs facteurs qui n'ont pas été pris en compte dans l'étude de SNC-Lavalin. Et on mentionne plusieurs métaux lourds qui pourraient contaminer les eaux, alors je vais en parler de quelques-uns.

1610 Le mercure. Alors, le mercure, ça cause, puis ce n'est pas seulement dans les poissons d'eau de mer qu'on le retrouve, on en retrouve dans les brochets et dans d'autres poissons de lacs. Alors, le mercure, ça cause une baisse de quotient intellectuel, des retards moteurs, verbaux, un manque de coordination, des problèmes de cécité, des crises d'épilepsie. D'ailleurs, la Norvège et d'autres pays scandinaves ont interdit l'utilisation de mercure dans les amalgames de dentisterie pour ces raisons-là.

1615 Le plomb. Alors, le plomb c'est aussi nocif pour le développement neurologique des enfants et des fœtus aussi, et ça cause des problèmes d'inattention et d'impulsivité. Ça diminue la masse de matière grise dans le cerveau, c'est-à-dire les cellules, les neurones elles-mêmes, et ce, à des niveaux de concentration qui sont même en deçà de ce qui a été recommandé par l'Organisation mondiale de la santé.

1620 Dans le rapport TENDR de 2016, qui a réuni plus de 50 scientifiques et plusieurs associations, on dit qu'il n'y a pas de niveau sécuritaire d'exposition au plomb pour le développement du fœtus et des jeunes enfants. Ça veut dire, exposition zéro, normalement.

1625 Le manganèse, il y a un site du gouvernement du Québec sur la contamination des eaux de pluie qui mentionne qu'il n'y a pas de normes au Québec pour la quantité de manganèse dans l'eau et qu'à des concentrations de 0,05 milligramme par litre, le manganèse pourrait avoir des effets sur le développement neurologique de l'enfant.

1630 Le baryum, le même site du gouvernement du Québec dit que le baryum peut se dissoudre dans les eaux souterraines et les contaminer, ce qui entraînerait des problèmes d'hypertension et des problèmes cardiaques, cardiovasculaires et possiblement des AVC.

1635 Alors, est-ce qu'on prend le risque de contaminer l'eau? À quelle fréquence on doit surveiller ça? Est-ce qu'on le surveille une fois par mois, une fois par semaine, une fois par jour? L'eau de mon puits, combien de fois je devrais la faire vérifier pour être sûre que mes enfants ne sont pas en train de boire une eau qui est toxique pour eux? Et, bon, on a déjà parlé du risque de la détérioration de la qualité de l'eau du lac Taureau qui inquiète l'Association touristique de Lanaudière.

1640

Et mon dernier souci par rapport à l'eau, c'est les craintes d'une pénurie d'eau potable dans les puits si la nappe phréatique est atteinte par l'utilisation de l'eau par la minière.

1645 Un autre problème, les déversements de diesel. J'en ai relevé neuf dans mon mémoire, dans les huit dernières années, et il y en avait plusieurs autres un peu partout dans le Québec. Et le risque de déversement de diesel, soit par des accidents de camions ou des bris de génératrice ou d'autres fuites des réservoirs – il va y en avoir un réservoir de diesel sur le territoire de la minière –, alors avec ça, il y a des risques de contamination des sols, de l'eau. Des risques d'explosion et des risques d'incendie. Et un incendie dans un milieu boisé quand il fait chaud l'été puis que tout est sec, ce n'est pas très souhaitable.

1650 Pour la nuisance par le bruit, je vais simplement mentionner que lors des audiences de janvier, la minière a dit que le 50 décibels, ça correspondait au chuchotement dans une bibliothèque. Or, il y a une étude qui a eu lieu en Montérégie à laquelle participait docteure Lajoie qui était ici, qui dit que le chuchotement, c'est plutôt 20 décibels. Alors, 50 décibels, ce n'est pas le chuchotement.

1660 Les risques d'accidents de la route, bon. Le nombre de camions, on ne sait pas trop, là. Mais la 131, ce n'est pas une route vraiment sécuritaire. C'est une seule voie de chaque côté avec, à certains endroits, elle est très sinueuse, il n'y a pas de place pour dépasser, il y a des gens qui s'impatientent et qui dépassent dans les courbes malgré les lignes pleines. Et le chemin Matawin, quant à lui, ce n'est pas une route asphaltée. C'est un chemin de terre et de garnotte et il y a si peu de circulation là que le plus grand danger d'une collision, c'est avec les chevreuils, ce n'est pas avec une autre voiture.

1665 Je voudrais terminer, presque terminer, en faisant des commentaires sur le lien un peu rapide que la minière fait entre l'amélioration du revenu et l'amélioration de la santé. C'est vrai que les gens plus fortunés ont souvent une meilleure santé que les autres et il y a plusieurs études américaines qui disent que c'est parce que, notamment, ils restent dans les milieux moins pollués, plus éloignés des industries, plus éloignés des autoroutes.

1670 Ensuite, c'est vrai que plus d'argent, on peut acheter plus de nourriture, mais ça ne veut pas dire qu'on fait des meilleurs choix alimentaires. Le repas de lentilles coûte moins cher que les repas de viande et d'après Guide alimentaire canadien, ils sont aussi bons pour la santé. Plus d'argent, ça peut vouloir dire plus de sucreries, plus d'alcool, plus de tabac.

1675 Alors, c'est plus l'éducation par les différents organismes sociaux, par la publicité que par un meilleur salaire qu'on améliore, en tout cas, notre alimentation.

1680 Alors, si vous permettez, je vais lire la conclusion.

LA PRÉSIDENTE :

Il vous reste à peu près trois minutes. Ça va, ça va aller?

1685 **Mme SUZANNE THIBAUT :**

1690 Ça va aller. Alors, compte tenu que ce projet comporte des risques pour la santé et la
sécurité des citoyens, compte tenu qu'il provoquerait une augmentation certaine de la pollution
environnementale pour des décennies à venir, compte tenu que ce projet risque de nuire à la vocation
1695 récréotouristique de la région, laquelle est en plein essor et constitue une richesse économique à
très long terme, compte tenu que la nécessité de production du graphite supplémentaire pour
l'avenir de la voiture électrique n'a pas été démontrée – la quantité mondiale de graphite est
importante et le marché possiblement saturé –, l'utilisation du graphite synthétique entre en
compétition avec le graphite naturel, le développement de nouvelles technologies pour les
voitures électriques rendra possiblement inutile l'utilisation même du graphite dans leur
préparation.

1700 Et j'ai entendu un reportage la semaine dernière à Moteur de recherche, qui parlait des
moteurs à hydrogène et c'était très intéressant. On disait que les moteurs à hydrogène coûtaient
moins cher, étaient moins polluants à la production, plus faciles, en fin de vie, à gérer, parce que
les moteurs électriques sont plus difficiles à recycler et ça coûte cher.

1705 Ensuite, on disait qu'à cause de la production supplémentaire d'hydroélectricité, qu'on
pourrait devenir l'Arabie Saoudite, c'est ce qu'on a dit, de l'hydrogène au Québec et que c'était
déjà en oeuvre en Allemagne, qu'il y a deux bornes de recharge au Québec... en tout cas, c'est
juste pour dire qu'il y a beaucoup de recherche dans ce domaine-là et ce n'est pas certain que le
graphite soit nécessaire et qu'on en ait besoin un peu plus maintenant.

1710 Compte tenu des risques de dérapage si les innovations technologiques ou les ressources
financières ne sont pas au rendez-vous dans sept ans – qu'est-ce qui va arriver dans sept ans si
on ne peut pas la continuer, on ne peut pas faire la mine électrique puis qu'on reste avec le diesel,
est-ce qu'il va y avoir un nouveau BAPE? Est-ce que l'industrie va arrêter le temps que le BAPE
soit fait? Est-ce qu'on va se retrouver avec un problème de pied dans la porte?

1715 Compte tenu que l'efficacité de la halde de codisposition demeure séduisante, mais
hypothétique, compte tenu que la surveillance de la mine, de ses impacts sur l'environnement et
du respect de ses engagements, serait très exigeante et coûteuse et reposerait en partie sur la
bonne foi de la minière elle-même, et compte tenu que la relance économique, les retombées
économiques dont on parle seraient transitoires sur quelques décennies et qu'elles seraient
1720 suivies d'une contraction économique laissant des cicatrices durables sur le milieu naturel et

obligeant les employés de la mine à s'expatrier ou à se recycler dans un nouveau domaine, alors compte tenu de tout cela, je ne trouve pas que le projet de mine est acceptable.

LA PRÉSIDENTE :

1725

Merci beaucoup pour votre contribution. Évidemment, comme on a une personne très connaissante en santé, on voulait en profiter. Moi, j'avais une question sur, en réalité, c'est comment – c'est peut-être candide comme question, là –, mais si on a des préoccupations d'ordre sanitaire individuelles et collectives, comme vous semblez le faire, c'est quoi la démarche, c'est quoi le service d'accompagnement local, régional pour répondre aux préoccupations liées à la santé d'une manière, je veux dire, indépendante à la mienne? Évidemment, vous pouvez premièrement appeler l'entreprise minière qui peut vous informer de sa situation, mais si vous voulez un autre type de support?

1730

1735

Je sais qu'il y a madame Lajoie qui parlait d'un certain service, alors je voulais un peu confirmer ce service-là, à quoi ça ressemble, dans un contexte particulier où il y a un projet minier, on a des inquiétudes et on souhaite avoir un accompagnement ou des réponses?

Mme SUZANNE THIBAUT :

1740

O.K. Dans un premier temps, je vais dire que je n'ai pas parlé des maladies professionnelles liées à la mine et j'imagine que le Département de santé publique va les surveiller de très près. Je voudrais souligner que des fois, on a des surprises qu'on n'attendait pas, par exemple l'amiantose. Pendant des années, les mines ont fonctionné sans qu'on sache quel impact ça pouvait avoir sur la santé et maintenant, bien, moi, j'ai des patients qui ont l'amiantose, qui ont des cancers, et cetera, qu'on n'avait même pas prévus. Alors, je pense que les maladies professionnelles vont être suivies, j'espère, adéquatement par la Santé publique.

1745

LA PRÉSIDENTE :

1750

C'est bon.

Mme SUZANNE THIBAUT :

1755

Je pense qu'il serait très important qu'il y ait vraiment constamment des relevés au niveau des eaux, au niveau de l'air qui ne se feront pas juste à certains points stratégiques, mais qui seront très nombreux et très... vraiment, comme je vous dis, moi, je me demande à quelle fréquence je dois vérifier l'eau de mon puits. Dans les grandes villes, les eaux sont vérifiées quotidiennement. Alors, est-ce qu'on va faire ça ici? Qu'est-ce qu'on va analyser dans l'eau?

1760

LA PRÉSIDENTE :

1765 Mais ça, vous nous l'avez dit. Moi, je vous ai posé une question, je me demandais juste, à moins que vous ne le sachiez pas, là, mais moi je voulais savoir, c'est quoi la démarche pour un citoyen qui a des préoccupations relatives à sa santé dans le cadre du projet minier Matawinie? C'est quoi, la démarche? Qui doit-il appeler pour avoir des réponses au gouvernement, dans le fond, dans le système de la santé québécois?

Mme SUZANNE THIBAUT :

1770 Bien, ça dépend quelle sorte de préoccupation. Si lui, il a des symptômes personnels, il doit consulter le médecin et...

LA PRÉSIDENTE :

1775 Bien, liées au projet minier. Disons que j'ai une condition particulière.

Mme SUZANNE THIBAUT :

1780 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1785 Qui me rend, qui me met dans la population vulnérable et j'apprends que le projet minier, je m'informe, j'appelle l'entreprise minière qui me donne les différents contaminants puis j'essaie de voir, d'autoanalyser ma situation, mais je ne suis pas capable parce que je n'ai pas les connaissances d'un médecin. Alors, qui je vais voir? Mon médecin de famille? Après, je vais voir la Santé publique? C'est quoi la démarche qu'un citoyen doit faire pour avoir réponse à ses préoccupations liées à sa santé individuelle et de sa famille?

1790 **Mme SUZANNE THIBAUT :**

C'est une bonne question, je pense qu'il doit s'adresser à tous ces niveaux-là.

LA PRÉSIDENTE :

1795 O.K., c'est bon. Bien, on peut le demander au ministère de la Santé. Merci beaucoup. Est-ce que, Monsieur Locat, vous avez des questions? Non? Bien, merci beaucoup pour votre intervention.

1800

Alors, je propose une pause de 15 minutes, il est présentement 15 h 12, donc vers 15 h 30, on se revoit tous ici. Bonne pause.

1805

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

1810

**REPRISE DE LA SÉANCE
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
Mme JULIE MARTIN**

LA PRÉSIDENTE :

1815

J'inviterais madame Julie Martin à venir à la table des intervenants. Bonjour!

Mme JULIE MARTIN :

1820

Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire. Je me présente, Julie Martin, directrice générale et secrétaire-trésorière à la municipalité de Saint-Zénon. Donc, c'est au nom du Conseil municipal de Saint-Zénon que je viens aujourd'hui exposer un mémoire sur le projet minier Matawinie.

1825

Tout d'abord, le projet minier nous interpelle par sa localisation géographique. Il est projeté à la limite nord du territoire de notre municipalité avec celle de Saint-Michel-des-Saints. Ainsi, la municipalité de Saint-Zénon constitue la seule porte d'entrée qui permet d'accéder en tout temps par voie terrestre à celle de Saint-Michel-des-Saints et ça, en passant par la route régionale de la 131.

1830

En se situant au départ du village de Saint-Michel-des-Saints, la Route 131 traverse, dans un axe nord-sud, tout le territoire de notre municipalité avant d'atteindre, 45 kilomètres plus au sud, le village de Sainte-Émélie-de-l'Énergie.

1835

Ensuite, nous sommes intéressés par le potentiel de développement économique du projet, étant donné que la majorité de Saint-Zénon travaille en Haute-Matawinie. En effet, à défaut d'occuper un emploi à Saint-Zénon ou à Saint-Michel-des-Saints, les meilleures opportunités d'emploi se retrouvent à Joliette qui est le centre urbain le plus proche et qui se situe à 80 kilomètres de notre village.

1840

1845 Enfin, comme municipalité, nous sommes concernés par le processus de participation publique. Tout comme Saint-Michel-des-Saints, la majeure partie de la superficie de près de 500 kilomètres carrés de Saint-Zénon se retrouve en terres publiques. Nous sommes donc habitués de collaborer avec les promoteurs afin de trouver des solutions pour harmoniser la cohabitation des usages à multiple du territoire.

1850 Par exemple, récemment, lors de la construction de la ligne 735 kV, Chamouchouane–Bout-de-l'Île, nous avons travaillé en collaboration avec Hydro-Québec et l'Association des propriétaires riverains du lac Saint-Sébastien à trouver un trajet alternatif à la ligne, qui s'est révélé avantageux pour toutes les parties, donc ils l'ont déplacée sur l'autre versant non visible de la montagne.

1855 C'est pourquoi, dans le cadre du projet de mine Matawinie, nous participons depuis le début au comité d'accompagnement que Nouveau Monde Graphite a mis sur pied.

En somme, nous avons une vision de développement durable du territoire et nous considérons que les ressources naturelles situées sur les terres publiques servent à répondre aux besoins présents et futurs de l'ensemble des Québécoises et des Québécois.

1860 Dans notre vision de développement durable de Saint-Zénon, le projet minier Matawinie soulève quatre enjeux majeurs : la diversification de l'économie locale; l'augmentation du nombre de jeunes familles; le maintien et le développement des services de proximité; et la sécurité routière de la Route 131.

1865 En premier lieu, pour bien comprendre l'enjeu de diversification de l'économie locale, il faut savoir que depuis la fondation de Saint-Zénon en 1870, l'économie locale de la municipalité se base principalement sur deux créneaux économiques, soit, d'une part, l'exploitation forestière et, d'autre part, le récréotourisme de la chasse, de la pêche, du plein air et des véhicules hors route.

1870 Aujourd'hui, l'économie basée sur l'exploitation forestière s'est affaiblie, ce qui fait en sorte que les plus gros employeurs situés à Saint-Zénon sont la municipalité elle-même, qui engage jusqu'à une quinzaine de personnes en période estivale, une industrie de fabrication et de finition de plancher de bois franc, qui engage à l'heure actuelle une vingtaine de travailleurs et quelques entreprises en excavation.

1875 Pour ce qui est du récréotourisme, le secteur de provenance des autres employeurs de la municipalité, ils restent majoritairement saisonniers et offrent peu de possibilités d'emploi à temps plein toute l'année.

1880 Nous retrouvons, comme employeurs de ce secteur, des ZECS, des pourvoiries, des lieux d'hébergement et des commerces de proximité.

Le projet minier Matawinie constitue donc une opportunité pour favoriser la diversification de notre économie locale.

1885 Deuxièmement, nous vivons actuellement un enjeu démographique important. Bien que stable, notre population vieillit et une trentaine d'enfants seulement fréquentent, de la première à la sixième année, l'école primaire du village.

1890 Au dernier recensement de la population réalisé en 2016 par Statistiques Canada, le nombre de résidents permanents de Saint-Zénon comptait 1 120 personnes. L'évolution de ce nombre de personnes au sein de la municipalité de Saint-Zénon n'a que très peu changé depuis 15 ans. La seule période, au fond la dernière période qui affichait une hausse de la population active est juste avant la fermeture de la scierie de Louisiana Pacific à Saint-Michel-des-Saints et qui a été comptabilisée dans le recensement de 2006.

1895 Cette statistique nous laisse supposer que le fait qu'on réouvre une industrie aussi importante que la scierie avait à Saint-Michel-des-Saints en 2006 va permettre au projet minier de Matawinie de faire augmenter la population active de notre municipalité.

1900 Par conséquent, pour y arriver, afin que le projet minier Matawinie puisse influencer à la hausse la population active de Saint-Zénon, on espère que lors du recensement prochain de 2021 et suivant, nous ayons remarqué une augmentation, mais pour ce faire, nous recommandons que Nouveau Monde Graphite privilégie dans son embauche, des travailleurs de la Haute-Matawinie, soit Saint-Zénon, Saint-Michel et Manawan.

1905 Un autre enjeu à souligner est que la réalité économique et démographique influence le maintien et le développement des services de proximité qui sont pourtant essentiels au développement durable d'une municipalité comme la nôtre. Par exemple, si on regarde de plus près les services de proximité existant dans le domaine de la santé, les résidents de Saint-Zénon dépendent de Saint-Michel-des-Saints où se trouvent un CLSC avec médecin de famille et clinique sans rendez-vous, un dentiste, un optométriste, une pharmacie et beaucoup d'autres services médicaux.

1910 Autrement, l'hôpital le plus proche se trouve à Saint-Charles-Borromée, soit dans un rayon de 80 kilomètres.

Ce que nous avons pu constater récemment est que depuis la réouverture de la scierie à Saint-Michel-des-Saints, le 30 août 2017, de nouveaux médecins ont pris résidence au CLSC, ce

1920 qui a permis d'offrir un service en continu, en plus de rendre accessible un médecin de famille à de nombreux résidents de Saint-Zénon.

1925 Ainsi, l'ouverture de la mine nous laisse supposer qu'elle contribuera également à bonifier les services de proximité mis à la disposition des communautés de Saint-Michel-des-Saints, mais aussi celle de Saint-Zénon et de la communauté atikamekw de Manawan.

1930 Par conséquent, afin de favoriser le développement de services de proximité, nous recommandons que Nouveau Monde Graphite investisse dans un fonds pour projets structurants dans la communauté qui soit équitablement mis à la disposition des municipalités de Saint-Michel-des-Saints, mais aussi de Saint-Zénon et de la communauté atikamekw de Manawan.

Ce fonds pourrait, par exemple, financer l'installation d'un circuit de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques, qui n'existe pas à l'heure actuelle.

1935 Enfin, nous sommes préoccupés par l'enjeu de sécurité routière sur la route régionale 131 qui dessert tous les transports par voie terrestre, de Saint-Michel-des-Saints vers le sud. En période estivale, selon les données du ministère des Transports de 2014, le débit journalier moyen atteint jusqu'à 3 005 véhicules... 3 500 véhicules, pardon, pour la section de la Route 131 située entre les villages de Saint-Michel-des-Saints et de Saint-Émélie-de-l'Énergie. Cette section subit déjà, selon ces données, une forte pression de la part du camionnage qui varie de 14 à 17 % ainsi que de la part des automobilistes dont le nombre augmente considérablement en haute saison récréotouristique.

1940 Cette section de route se caractérise par une limite de vitesse élevée, malgré la topographie sinueuse et montagneuse de la route, de nombreuses entrées charretières, un manque d'éclairage routier et l'absence d'une voie de contournement. Toutes ces caractéristiques portent atteinte en toutes saisons à la sécurité des usagers, déjà à l'heure actuelle.

1945 Par conséquent, nous recommandons que le ministère des Transports produise des données plus récentes que 2014 du débit journalier moyen de la Route 131 dans la section située entre les villages de Saint-Michel-des-Saints et de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, et que ces données devraient considérer la hausse du transit de véhicules lourds qui existe depuis la réouverture de la scierie de Saint-Michel, ainsi que les projections qui ont été établies par Nouveau Monde Graphite ainsi que La Granaudière et d'autres industries qui sont en développement.

1950 Par la suite, dans un souci de sécurité routière, nous recommandons que le ministère des Transports considère ces nouvelles données pour bonifier son plan actuel d'entretien et d'amélioration de ces sections de la Route 131 et de le mettre en oeuvre conséquemment.

1960 En conclusion, la municipalité de Saint-Zénon est favorable au projet minier Matawinie, sous certaines conditions :

Que le promoteur respecte, bien évidemment, les lois et règlements en vigueur et suive les recommandations de la présente commission;

1965 Que le comité d'accompagnement mis en place par Nouveau Monde Graphite poursuive son mandat durant la phase d'exploitation et de réhabilitation du site et soit consulté pour le programme de suivi;

1970 Et que nos recommandations soient considérées favorablement.

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1975 Merci beaucoup pour votre mémoire. De mon côté, j'avais une question. Vous mentionnez dans votre mémoire, vous parlez d'un investissement dans un fonds, de quoi s'agit-il? Donc, vous parlez d'un fonds relatif à Saint-Zénon.

1980 **Mme JULIE MARTIN :**

1985 Ce qu'on sait à l'heure actuelle c'est qu'il y a un fonds pour projets structurants qui est prévu dans le projet. Donc, un pourcentage des bénéfiques nets de Nouveau Monde Graphite doit être versé à la municipalité de Saint-Michel-des-Saints. Ce qui n'est pas tout à fait clair, c'est qu'un autre pourcentage va être investi dans les projets pour la communauté. Nous, ce qu'on aimerait qui soit clarifié, c'est que la communauté n'implique pas juste Saint-Michel, mais ses voisins qui sont Saint-Zénon et Manawan. Puis, comme je l'ai mentionné aussi, on a les mêmes services de proximité, donc ce n'est pas... on n'est pas des municipalités qui vivent chacune de leur côté; on vit ensemble, on est les mêmes familles qui sont fondatrices. Donc, les gens vont d'une municipalité à l'autre pour voir à leur... pour se procurer les biens et services dont ils ont besoin, donc on veut que ça déborde de Saint-Michel et qu'on puisse en bénéficier.

1995 Donc, ça peut être des choses qui se retrouvent – comme, je donnais comme exemple, un circuit pour bornes de recharge sur tout le territoire, une piste cyclable, mais ça peut être aussi juste de faire venir un nouveau service ou investir davantage dans le CLSC ou des choses comme ça.

LA PRÉSIDENTE :

2000 Donc, ce que je comprends, c'est qu'à ce jour, donc ce qu'on a appris dans la première partie, c'est qu'il y avait un fonds, une entente avec Saint-Michel-des-Saints, donc un fonds pour Saint-Michel-des-Saints, ainsi qu'un fonds régional qui avait 50 % à Saint-Michel-des-Saints et 50 % Manawan.

2005 Donc, là, ce que vous me dites, c'est qu'à ce jour, Saint-Zénon n'est pas dans cette planification-là, dans ces deux ententes... bien, dans cette entente-là.

Mme JULIE MARTIN :

2010 À notre compréhension, le fonds régional couvrait toute la MRC.

LA PRÉSIDENTE :

2015 O.K. Donc, ce ne serait pas juste Manawan et Saint-Michel-des-Saints, ce fonds régional.

Mme JULIE MARTIN :

C'est ça.

2020 **LA PRÉSIDENTE :**

2025 Bon, à clarifier. Merci beaucoup. Monsieur Locat? Je vous remercie beaucoup. Alors, j'inviterais la prochaine intervenante, madame Lucette Rondeau. Rondeau, Lucette ou Lucette Rondeau.

Mme LUCETTE RONDEAU

Mme SARAH GIRARD

2030 **Mme LUCETTE RONDEAU :**

Bonjour, Madame la Présidente et Monsieur le Commissaire.

2035 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour!

Mme LUCETTE RONDEAU :

2040 Lucette Rondeau, je suis native de Saint-Zénon.

LA PRÉSIDENTE :

2045 Juste vous rapprocher un tout petit peu du micro, s'il vous plaît.

Mme LUCETTE RONDEAU :

2050 Je suis native de Saint-Zénon et je fais aussi partie de la Table de concertation des groupes communautaires à Saint-Michel et à Saint-Zénon et aujourd'hui, je dépose le mémoire pour le Mouvement d'éducation populaire autonome de Lanaudière.

2055 Le Mouvement d'éducation populaire autonome de Lanaudière désire apporter un éclairage sur les enjeux sociaux qui risquent d'être accentués par l'implantation du projet minier à Saint-Michel-des-Saints sur le territoire Nitaskinan, en ce sens, les enjeux de justice sociale doivent être considérées et nous devons nous questionner sur la manière dont l'exploitation des ressources naturelles : respecte le droit et l'autodétermination politique de la Nation atikamekw sur son territoire, afin de contrer les rapports coloniaux historiques et leurs conséquences sur le développement des nations autochtones; permet d'améliorer ou non la qualité de vie de la communauté d'accueil et de la Nation atikamekw et aussi celle du Québec; rend notre société la plus inclusive possible pour les femmes et les groupes de personnes marginalisées.

2060 Il est donc nécessaire ici de se demander à qui profite ce projet. Nous avons aussi voulu mettre en lumière l'importance d'effectuer une analyse différenciée selon le sexe dans une perspective intersectionnelle. Il sera possible de trouver en biographie quelques sources qui peuvent nourrir la réflexion.

2070 À qui profite le projet? Généralement l'implantation d'un projet d'extraction des ressources naturelles appuie son acceptabilité sociale sur les bénéfices économiques pour le milieu. Cette implantation se fait au détriment d'autre monde, d'occupation du territoire, la chasse, la pêche, la villégiature et le récréotouristique.

2075 À long terme, il en résulte très souvent un sous-développement et une perte de souveraineté pour la population locale. On voit notamment augmenter les inégalités économiques entre les personnes travaillant à la mine et celles qui paient l'augmentation du coût de la vie.

Madame Lajoie, du ministère de la Santé et des Services sociaux a elle-même avancé des préoccupations quant à l'accroissement des inégalités en contexte de boomtown. Entre autres,

2080 nous ne pouvons passer sous le silence les rapports de pouvoir inégaux qui existent entre l'industrie et les divers paliers de pouvoir gouvernementaux et la population locale. Ces rapports ont des impacts sur la validité du consentement au regard de la démocratie et de la souveraineté territoriale.

2085 Impacts sociaux. Bien que la compagnie affirme qu'il n'y aura pas de navettage, l'état du marché du travail nous laisse croire le contraire. S'il n'y en a pas, pour le fonctionnement de la mine, d'autres secteurs d'emploi risquent d'y recourir, le risque d'une pénurie de main-d'oeuvre qualifiée pour l'emploi est aussi présent.

2090 Le navettage est bien documenté, tant pour ses effets positifs que négatifs, dont les faibles retombées économiques et la saturation des services publics. L'établissement permanent de recrues dans la région dépendra de plusieurs facteurs, dont la qualité et l'accessibilité des services de garde et des écoles à proximité du lieu de vie.

2095 De plus, l'arrivée de tout un paquet de nouvelles personnes d'un coup ainsi que les conditions de travail du secteur pourraient avoir des impacts sur l'intégration sociale, le sentiment d'appartenance et l'implication sociale, l'augmentation de la consommation d'alcool, de drogue et de jeux, l'exploitation sexuelle et les violences faites aux femmes.

2100 Impact en lien avec la pauvreté. L'acceptabilité sociale d'un projet à haut impact environnemental, même s'il contribue à la transition économique, devrait évaluer l'impact pour le 20 % de la population la plus défavorisée avant d'être enclenché.

2105 Aucune étude n'a été faite quant aux impacts pour les hommes et les femmes en situation économique précaire qui ne travaillent pas à la mine, quant à l'impact sur l'accès aux prestations de l'assurance-emploi, sur le décrochage scolaire et sur le coût ou la disponibilité des logements ou, encore, sur la capacité des services publics.

2110 Idéalement, cette analyse sera différenciée selon le sexe et dans la perspective intersectionnelle. N'ayant pas fait ce type d'analyse, comment les autorités pourront-elles prévenir l'augmentation des inégalités et ainsi la pauvreté?

2115 Impact sur les femmes, emploi. Le promoteur n'a pas inclus l'analyse différenciée selon le sexe, que ce soit dans une perspective intersectionnelle ou non. Nous ne savons donc pas de quelle manière il compte recruter et inclure des femmes dans des emplois de production. Notre mémoire présente différentes recommandations mises de l'avant par le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail, tant au niveau du recrutement, de la formation, de l'environnement matériel et social de travail et les mesures de conditions travail/famille.

2120 La violence faite aux femmes. Plusieurs femmes avec qui nous avons discuté craignent l'apparition ou la croissance d'une industrie du sexe, de l'exploitation sexuelle et des violences faites aux femmes. Bien que nous n'ayons pas trouvé de base statistique solide, les études qualitatives témoignent d'une augmentation des diverses formes de violence faites aux femmes en contexte minier, dont la violence conjugale lorsque les inégalités et la dépendance économique s'installent au sein des couples.

2125 Au-delà de la politique contre le harcèlement déjà en place chez Monde Graphite, ce sont des formations sur le harcèlement tant psychologique que sexuel en milieu de travail et en général qui devraient être dispensées aux travailleurs.

2130 Impact sur le filet social, solidarité et services sociaux et communautaires. Si l'on se fie à la littérature, il y a fort à parier que l'on risque d'ajouter une certaine pression sur les services de tout type, notamment en ce qui concerne les services publics en santé et en services sociaux, les services de garde ainsi qu'à ceux des organismes communautaires.

2135 Atomisation, milieu communautaire et autonomie. La transformation rapide du milieu de vie et l'afflux de nouvelles familles peuvent fragiliser, bouleverser le sentiment d'appartenance et le tissu social. Par exemple, sur la Côte-Nord, on remarque une baisse de l'implication dans la communauté et un tissu social qui se fragilise. Les réseaux de soutien traditionnels perdent du terrain. Cette situation augmente les demandes auprès des organismes d'aide. Nous pouvons nous attendre à une situation similaire en Matawinie.

2140 Un milieu communautaire déjà sous-financé a subi, au cours des dernières années, les contrecoups de l'austérité budgétaire dans les services publics. De plus en plus de personnes cognent aux portes des organismes de ceux-ci; ont besoin de plus en plus de financement, surtout s'ils doivent faire face à une nouvelle hausse des demandes engendrée par diverses conséquences de la mine : nouvelles familles, hausse de problèmes en santé mentale, et cetera.

2150 Il pourrait être tentant de penser que la compagnie puisse pallier aux problèmes par un programme de financement ou de dons caritatifs. Cela dit, ils reçoivent du financement du privé, il est essentiel que les organismes d'action communautaire autonomes puissent maintenir leur autonomie sur tous les plans, de l'intervention aux actions politiques et passant par l'administration.

2155 Enjeu de démocratie et droit à l'autodétermination. En ce qui a trait au rapport politique... ah, excusez-moi.

Par ailleurs, si la commission souhaite approfondir la question auprès des bailleurs de fonds publics, il est important qu'elle sache que tous les organismes communautaires du secteur ne

sont pas financés par le ministère de la Santé, certains par le biais du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales, le SACAIS.

2160

Réseau de la santé et sous-effectifs. Du côté du réseau de la santé et des services sociaux, une chose est certaine : il y aura sans doute une hausse des demandes, ne serait-ce qu'en raison de l'augmentation des accidents de travail que risque d'engendrer le travail minier. Le porte-parole du ministère de la Santé et des Services sociaux, madame Lajoie, affirmait que le réseau de la santé de Lanaudière, bien que souffrant de sous-financement, parvenait actuellement à suffire à la demande. Pour cause, affirme-t-elle, 80 % de la population s'était vu attribuer un médecin de famille dans les trois dernières années.

2165

Cette information ne permet pas d'évaluer l'accessibilité des services pour le secteur de Saint-Michel-des-Saints et de Saint-Zénon. Les résidents du secteur nous ont affirmé que depuis l'arrivée de l'infirmière en milieu rural et de la super infirmière ainsi que plusieurs médecins au CLSC, l'accès aux soins de santé est plus rapide et efficace.

2170

De plus, le travail de longue haleine sur le dossier Objectif santé a permis d'améliorer les services de santé de proximité.

2175

Toutefois, avec l'arrivée des travailleurs de la mine et de La Granaudière, aurons-nous toujours suffisamment de ressources pour couvrir la Haute-Matawinie? Dans l'étude menée sur la Côte-Nord par le Regroupement des femmes de la Côte-Nord et de la Chaire de recherche sur le développement durable du Nord, il est noté qu'aucune aide financière supplémentaire n'a été versée au réseau de cette région en vue de répondre à la demande accrue.

2180

Enjeux démocratiques et de droit à l'autodétermination. En ce qui a trait au rapport politique et à l'autodétermination, notre mémoire questionne le projet du point de vue du principe consentement libre préalable et éclairé. L'ennui avec le consentement, c'est que les rapports de négociation ne sont jamais tout à fait égaux.

2185

Asymétrie dans les relations de pouvoir. Les consultations n'ont pas eu lieu avant l'exploration, mais avant l'exploitation. Ainsi, la voie est déjà ouverte aux compagnies et il s'avère plus difficile pour les populations locales de s'y opposer. Cela est d'autant plus vrai qu'avec les millions investis dans le projet par le gouvernement, ce dernier n'a que peu d'intérêt à mettre fin au projet.

2190

1) L'industrie minière a un avantage structurel et économique, rapport aux groupes d'opposants.

2195

2) Les communautés locales sont traversées par des rapports de pouvoir, des clivages, des jeux d'influence. Il n'est pas garanti que toutes les parties impliquées puissent s'exprimer réellement librement.

2200 Des préjugés favorables à une économie fondée sur l'exploitation des ressources premières et à une logique de croissance économique ont préséance sur d'autres actions économiques, mais respectueuses de l'environnement et de l'équité intergénérationnelle.

2205 4) Les rapports coloniaux historiques et leurs conséquences sur le développement des nations autochtones débalancent les rapports de nation à nation et précarisent le droit à l'autodétermination.

2210 Pour ce qui est de l'acceptabilité sociale, il est fondamental que la souveraineté atikamekw sur les ressources du territoire, sol et sous-sol inclus, soit respectée.

Nous souhaitons rappeler que les entreprises d'extraction des ressources premières s'apparentent à des actes de colonialisme interne à ne pas prendre à la légère, surtout dans un cadre de réparation et de réconciliation historique.

2215 Il est important aussi, dans cette démarche, d'inclure les femmes de ces communautés, afin d'évaluer les impacts sociaux et environnementaux potentiels.

LA PRÉSIDENTE :

2220 Il vous reste deux minutes.

Mme LUCETTE RONDEAU :

2225 En conclusion. J'ai perdu ma conclusion, ça ne sera pas long, je vais la retrouver. C'est la page 4, O.K., c'est bon. Il reste juste la conclusion, je l'avais lue, cette page-là tantôt.

2230 Dans notre mémoire, nous avons identifié sept critères d'acceptabilité sociale du point de vue des impacts sociaux. Ils adressent les impacts sur les inégalités, le respect du droit à l'autodétermination des peuples autochtones ainsi que l'importance d'effectuer des analyses différenciées selon le sexe.

Nous vous invitons à en prendre connaissance.

LA PRÉSIDENTE :

2235

Merci beaucoup de votre contribution. Juste, restez assise, on a quelques questions. Juste une notion de précision. Donc, vous abordez la notion de consentement préalable, libre et éclairé, vous critiquez, en partie, la démocratie participative autour du projet minier Matawinie, je voulais juste savoir si ce commentaire s'appliquait autant pour les Atikamekw que pour tous les citoyens de Saint-Michel-des-Saints. Est-ce que c'est un constat de la dynamique de démocratie participative qui s'applique aux deux nations? Et la dame derrière, vous pouvez aussi vous asseoir à côté, là. Vous pouvez venir à deux, ce n'est pas un problème.

2240

Mme LUCETTE RONDEAU :

2245

Bien, ce que je peux dire, c'est que... bien, quand on a commencé à participer les premières journées...

LA PRÉSIDENTE :

2250

Juste vous identifier, par contre. Vous irez vous identifier à l'arrière tout à l'heure si jamais vous intervenez.

Mme SARAH GIRARD :

2255

Ah, c'est déjà fait. C'était moi qui étais inscrite à la base.

LA PRÉSIDENTE :

2260

Ah, parfait.

Mme LUCETTE RONDEAU :

2265

C'est que quand on a participé aux premières rencontres où ils expliquaient le fonctionnement, il y a eu des interventions autochtones pour la participation, puis eux autres demandaient que vous alliez vraiment chez eux.

2270

Au niveau des groupes communautaires, en tout cas, puis les gens que l'on rejoint, nous, on n'a pas participé à des assemblées publiques ou à l'ensemble des éléments, là, en termes où est-ce qu'on aurait pu dire, finalement, ce qu'on pensait ou ce qu'on voyait. On l'a vécu plus dans nos groupes communautaires et dans nos groupes régionaux ou tout ça, où on a amené les éléments qui nous touchaient, nous, et surtout dans les décisions de nos conseils d'administration, souvent il y avait de la division au niveau des personnes. Il y en a que oui, elles

2275 voulaient pour l'emploi, d'autres avaient d'autres préoccupations plus environnementales, sociales, économiques et la santé.

Mme SARAH GIRARD :

2280 Pour répondre à votre question, est-ce que ça touche l'ensemble des communautés? Oui, dans la littérature internationale, disons, sur la question du consentement libre, préalable et éclairé, on parle à la fois des communautés autochtones et des communautés locales en général. Je pense qu'il y a quand même préséance au niveau de la question du droit autochtone pour, en ce qui a trait au consentement, c'est-à-dire qu'il faut reconnaître qu'on est sur un territoire non cédé, le... Nistaskinan?

2285

LA PRÉSIDENTE :

Nitaskinan.

2290

Mme SARAH GIRARD :

2295 Nitaskinan – c'est parce que je fais un peu de dyslexie, ça fait que ça mélange les lettres. Donc, d'une part. Aussi, vous auriez remarqué peut-être à la lecture, à la page 7, je pose des questions sur est-ce que le consentement est préalable, libre et éclairé? Nous posons des questions. Ce n'est pas nécessairement une critique forte au sens que de dire, il n'y a aucun respect, au sens que moi, je me suis basée sur les questions/réponses qui ont eu lieu ici. Il a été nommé qu'il y avait eu peu de consultations indépendantes auxquelles ne participait pas la mine. Donc, ce qui veut dire que les citoyens n'ont pas pu se retrouver ensemble, indépendamment de la mine, et donc il y avait une asymétrie, déjà là en partant.

2300

2305 Que ce soit ici, dans les communautés ici ou dans les communautés atikamekw, il risque d'y avoir, puis on parle de communautés qui sont tricotées serrées, donc il va y avoir des jeux d'influence ou des situations où les gens vont être mal à l'aise de s'exprimer, soit publiquement ou même de manière privée. Puis je dirais, à ce niveau-là, pour avoir suivi un peu la démarche du BAPE ici, ça semble... je pense que les gens se sentent quand même assez libres de parler.

2310 Par contre, quand on vient... quand vous allez aller à Manawan, puis je ne veux pas dire que là, là-bas, c'est l'hécatombe et tout ça, ce n'est pas du tout ça, c'est de dire que c'est des communautés qui sont aux prises avec plusieurs problématiques, qui ont eu une... il y a une façon d'aborder la question qui est différente puis je pense que l'analyse différenciée intersectionnelle pourrait permettre de dépasser certaines dynamiques d'oppression afin de pouvoir vraiment connaître le consentement. Ce n'est pas tout le monde, je pense, dans la communauté de

Manawan qui se sent à l'aise de s'exprimer, pour en avoir eu quelques échos ou par rapport à des projets passés.

2315

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Puis j'irais un peu en mode solution, est-ce que si vous aviez à recommander une approche qui aurait dû avoir lieu pour mieux respecter la notion de consentement préalable, libre et éclairé, avez-vous une recommandation? Parce que c'est sûr que nous, notre mandat, il est associé à un projet en particulier, donc on essaie de voir si vous avez...

2320

Mme SARAH GIRARD :

Oui. Je pense qu'il y a du travail de fond à faire sur cette question-là, c'est quand même un principe qui est jeune au niveau du droit minier. Je pense qu'il y a quand même un ensemble de recommandations qui étaient énoncées dans le mémoire par rapport au respect de la Nation atikamekw dans son droit au consentement et à l'autodétermination, c'est-à-dire de reconnaître les revendications de la Nation, de reconnaître qu'il y a des rapports de pouvoir à tous les niveaux qui peuvent se jouer, tant à l'intérieur de la communauté qu'entre la communauté et la communauté québécoise, canadienne, ainsi qu'entre la communauté et les industries.

2325

2330

Il faut reconnaître les préoccupations des femmes de la communauté, d'où l'analyse différenciée selon le sexe, intersectionnelle. C'est-à-dire que dans les communautés autochtones, les femmes possèdent un certain savoir, une certaine connaissance du territoire qui leur est propre et qui peut ne pas correspondre à celle des hommes, et il y a des enjeux qui se situent là quand on regarde la littérature des femmes autochtones sur la question de l'extractivisme. On voit que souvent, leur savoir n'est pas pris en compte et ça a des impacts profonds sur l'occupation du territoire quand les projets miniers se mettent en place.

2335

2340

Ensuite, il y a d'évaluer, de prendre sincèrement en considération les modes alternatifs d'occupation du territoire, et ce, dans une perspective d'équité intergénérationnelle et de développement social, économique et environnemental.

2345

LA PRÉSIDENTE :

Mais là, on est un peu ailleurs.

Mme SARAH GIRARD :

On est un peu ailleurs, mais il y a quand même de ça au niveau de l'équité intergénérationnelle.

2350

LA PRÉSIDENTE :

2355 Oui, j'ai entendu. C'est juste que là, on était dans la... dans le fond, la présentation était terminée, puis là, on est dans un échange de questions.

Mme SARAH GIRARD :

2360 Non, mais je vous présentais, pour répondre à votre question, les critères au niveau du consentement, ça faisait partie des recommandations qu'on faisait.

LA PRÉSIDENTE :

2365 O.K.

Mme SARAH GIRARD :

2370 Pour terminer sur cette question-là d'être ouverts aux conceptions du monde autres que celle de la rationalité occidentale et économique. C'est-à-dire que je ne dis pas que la communauté atikamekw ne veut pas avoir le projet, peut-être qu'elle le veut, ça sera à eux de l'énoncer au moment du BAPE puis au moment de vos enquêtes. Par contre, on a remarqué, dans d'autres circonstances, qu'il y avait... les communautés auraient préféré occuper leur territoire d'une autre manière et de continuer à vivre selon certains modes de vie et selon
2375 certaines conceptions du monde holiste qui ont été écartées par la rationalité économique qui s'impose.

LA PRÉSIDENTE :

2380 Parfait. Puis j'aurais une autre question. En fait, vous avez une analyse au sujet des populations vulnérables et des femmes qui est assez riche et j'aimerais savoir si, justement, vous avez établi un dialogue avec Nouveau Monde Graphite pour intégrer certaines de vos recommandations, à ce jour, là. Est-ce qu'il y a un dialogue d'établi entre, dans le fond, les
2385 nouveaux enjeux que vous apportez puis les nouvelles idées que vous apportez et la manière?

Mme LUCETTE RONDEAU :

La Table de concertation du G7, effectivement, va rencontrer, va les rencontrer et aussi la...

2390 **LA PRÉSIDENTE :**

Comment vous l'appellez? Excusez, je l'ai raté. La Table de concertation...?

Mme LUCETTE RONDEAU :

2395 Du G7. On est sept groupes communautaires.

LA PRÉSIDENTE :

2400 O.K. J'étais là, est-ce qu'on est en train de parler du vrai G7?

Mme LUCETTE RONDEAU :

Non, non, non, mais ici, ça se nomme comme ça.

2405 **LA PRÉSIDENTE :**

Je trouvais ça intéressant qu'ils aient du temps pour Saint-Michel-des-Saints, quand même, là. C'est super.

2410 **Mme LUCETTE RONDEAU :**

Et puis, finalement, on va les rencontrer personnellement, comme groupes communautaires, puis La Granaudière aussi, là.

2415 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K., parfait.

Mme LUCETTE RONDEAU :

2420 Les deux. Les deux usines, pour leur parler de nos préoccupations en santé et services sociaux et communautaires.

Mme SARAH GIRARD :

2425 Puis au niveau de l'intégration des femmes aussi.

Mme LUCETTE RONDEAU :

2430 Oui, de l'intégration des femmes aussi.

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Ça complète mes questions. Monsieur Locat?

2435

LE COMMISSAIRE :

C'était plus un genre de validation. Si j'ai bien compris, il y a beaucoup de choses que vous avez dit qui, il me semble, s'appliqueraient à l'arrivée de n'importe quelle entreprise dans un milieu. Donc, c'est un peu ça que vous avez dit? Vous consultez aussi avec La Granaudière ou l'équivalent, c'est ça?

2440

Mme LUCETTE RONDEAU :

Oui. On va les consulter. Puis il y a...

2445

LA PRÉSIDENTE :

En fait, ça s'applique au développement industriel en général...

2450

Mme SARAH GIRARD :

Oui.

2455

LA PRÉSIDENTE :

Mais appliqué à votre communauté parce que vous êtes de Lanaudière.

Mme LUCETTE RONDEAU :

Oui, parce que dans le fond, ce qui arrive c'est que là, il va arriver beaucoup de monde puis, finalement, nos groupes communautaires, il va y avoir comme un achalandage plus grand, ça fait que ce qui va faire en sorte qu'on sait qu'il va y avoir une affluence plus grande dans chacun de nos groupes communautaires, soit une situation ou autre situation.

2465

LA PRÉSIDENTE :

Puis je crois que dans la première partie, en tout cas un de vos membres ou un collègue avait apporté la dynamique du logement liée à la pauvreté. Probablement que dans le boom, là, il y aurait un enjeu de... le logement qui augmente en prix et, finalement, ceux qui ne peuvent pas

2470

se payer ce prix-là pourraient être affectés négativement. Ça, je crois que vous l'abordez aussi dans le mémoire.

Mme SARAH GIRARD :

2475

Oui, dans le mémoire, on propose qu'il y ait des mesures d'atténuation sur le loyer.

LA PRÉSIDENTE :

2480

Donc ça, c'est des sujets de dialogue avec les deux entreprises, j'imagine.

Mme SARAH GIRARD :

2485

Et peut-être avec les autorités municipales locales.

LA PRÉSIDENTE :

Parfait.

2490

Mme LUCETTE RONDEAU :

Oui, puis avec la Table d'objectif santé, on a travaillé en partenariat avec la municipalité, la Chambre de commerce et les députés et tout ça, là.

2495

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Une dernière question de monsieur Locat.

LE COMMISSAIRE :

2500

D'après votre expérience, le genre d'idées que vous apportez pour un peu évoluer dans la société, est-ce que vous avez des exemples d'application où ça a été fait au Québec et que ça a été réussi ou c'est assez novateur encore comme méthode d'approche ou considération?

2505

Mme SARAH GIRARD :

Pouvez-vous préciser la question?

LE COMMISSAIRE :

2510

En fait, les considérations que vous faites sur la prise en compte de, bon, des hommes, des femmes, de l'équilibre, les difficultés psychosociales, vous faites des recommandations aux entrepreneurs, aux entreprises et à Nouveau Monde Graphite pour mieux gérer son arrivée. Alors, ma question c'était, est-ce qu'il y a des exemples où cette approche-là que vous proposez, les considérations que vous avez ont été prises en compte dans d'autres industries ou dans la région?

2515

Mme SARAH GIRARD :

2520

Je vais attraper la balle. En fait, on s'est basé sur une revue de littérature portant sur des projets miniers au Québec pour voir un peu c'était quoi les impacts sociaux qui étaient relevés, souvent après l'implantation des projets miniers et tout ça.

2525

Pour ce qui est des recommandations au niveau de l'intégration des femmes au travail, c'est vraiment des recommandations très spécifiques qui ont été faites, je pense, qui sont mises en application.

2530

Mais, en fait, je pense que c'est un ensemble de points qui constitue ce que devrait être l'acceptabilité sociale, soit de prendre en compte l'impact sur les inégalités sociales. Est-ce que c'est appliqué intégralement dans des projets miniers? Moi, à ma connaissance, non. Mais, bon...

LA PRÉSIDENTE :

2535

Il y a des nouvelles lois au Canada qui commencent à intégrer l'analyse différenciée pour assurer que les bénéfiques soient, je crois que l'Agence canadienne vient de l'intégrer, pour que les bénéfiques soient analysés pour tous les citoyens et non pas juste pour certains groupes.

Mais c'est bon. Est-ce que ça complète vos questions?

2540

Mme LUCETTE RONDEAU :

Peut-être pour rajouter un...

LA PRÉSIDENTE :

2545

Parce que vous êtes un petit peu longtemps, il faut passer à un autre citoyen...

Mme LUCETTE RONDEAU :

2550

Ah, j'aurais voulu répondre au monsieur.

LA PRÉSIDENTE :

2555

Bien, écoutez, si c'est une réponse à sa question, je vous laisse aller.

Mme LUCETTE RONDEAU :

2560

Sa dernière question, en tout cas au niveau de notre Table de concertation. Tu sais, tantôt on parlait de 2006, là, qu'est-ce qui était arrivé en tant que tel, on s'était revirés de bord, nous autres, le groupe, pour regarder pour qu'on puisse garder notre population en 2006, qu'il n'y ait pas d'expropriation, d'aller travailler à Joliette, à Rawdon et un peu partout, et les sept travailleuses avaient présenté un projet de recyclage, dans le temps, en 2006, pour faire en sorte de créer des emplois parce que, dans le fond, cette crise-là a fait qu'il y a eu 600 emplois directs et indirects qui sont partis de Saint-Zénon et de Saint-Michel. Si on regarde les garages, en tout cas, tous les commerces et l'ensemble de ce que ça a fait, dans cette situation-là, et ces personnes-là ont travaillé fort pour présenter le projet.

2565

2570

On est allés à Québec et même, à un moment donné, le projet a été comme refusé. Ils sont venus nous voir puis on avait dépensé énormément d'énergie justement pour créer quelque chose de nouveau. Puis j'ai trouvé, en tant que bénévole, puis les salariés qui avaient mis beaucoup de temps et de tâche pour trouver de solution avaient mis énormément d'énergie. Puis on est toujours, parce qu'on est loin, là, mais on dit tout le temps qu'on est loin, mais c'est souvent le système D; il arrive quelque chose, bien, là, on se regroupe puis on regarde qu'est-ce qu'on peut faire.

2575

2580

Tu sais, Objectif santé est né comme ça. Ça fait que, est né dans ce sens-là, parce que vu que, tu sais, avec le CSSS et le CISSS, bien, finalement, les ressources humaines, il y a quelqu'un qui l'a expliqué tantôt, elles sont parties d'ici quand les usines ont fermé, ça s'est en allé plus à Saint-Jean-de-Matha. On perdait nos ressources. Ça fait que finalement, bien, on s'est... il y a eu des pétitions pour avoir... 2 000 pétitions qui ont été faites ici pour demander des suivis médicaux et tout ça, et on a travaillé pendant 11 ans pour être capables d'avoir les médecins qu'il y a ici et l'infirmière spécialisée et tout ça.

2585

Ça fait que je pense qu'on va continuer dans ce sens-là à chaque fois qu'il va arriver quelque chose, là.

LA PRÉSIDENTE :

2590 Bien, merci beaucoup pour votre contribution.

M. CLAUDE BENOÎT

2595

LA PRÉSIDENTE :

J'inviterais maintenant monsieur Claude Benoît. Bonjour!

2600

M. CLAUDE BENOÎT :

Bonjour!

LA PRÉSIDENTE :

2605

Ça va être à vous.

M. CLAUDE BENOÎT :

2610

Oui, merci. Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire. Suite à la résolution du Conseil municipal qui m'autorise à le faire, je viens vous présenter le résumé du mémoire de la municipalité, que nous avons déposé préalablement.

2615

La mission d'une municipalité est de veiller au bien-être des citoyens. C'est au sein du Conseil municipal que se décident les orientations politiques et les priorités de la municipalité, en s'assurant de répondre aux besoins de la collectivité.

2620

Les facteurs qui guident la prise de décisions et qui orientent les projets sont, entre autres : l'intégrité des élus et du personnel administratif; la prudence dans la poursuite de l'intérêt public; le respect et la loyauté envers les citoyens de la municipalité.

2625

Pour Saint-Michel-des-Saints, force est de constater que les installations et les infrastructures ont un grand besoin de modernisation, même de simples rénovations pourraient améliorer la vie quotidienne des citoyens. Par contre, il y a un manque de ressources financières. Il est question ici d'aspect financier, mais c'est la source des principaux enjeux.

La municipalité et les citoyens auraient grand avantage de profiter d'une nouvelle compagnie qui viendrait s'installer dans la région, fournir une certaine stabilité d'emploi et donner un coup de pouce à long terme à l'économie locale.

2630

Saint-Michel-des-Saints est la plus grande municipalité de la région de Lanaudière. Les plans d'eau, le réservoir Taureau étant le plus grand, sont courus pour toutes les activités nautiques et aquatiques. Les forêts sont très prisées pour les excursions à pied, à vélo, en motoneige ou en VTT.

2635

Choisir Saint-Michel-des-Saints, c'est préconiser un style de vie qui se développe en harmonie avec son environnement afin d'assurer le bien-être de la collectivité. Il s'agit d'une municipalité où la vie communautaire est stimulante. On y retrouve des emplois et un taux municipal de taxation extrêmement avantageux. La région s'appuie sur quatre principaux piliers économiques, tous en lien avec la nature. Il faut le noter. Il s'agit de la foresterie, du tourisme, de la villégiature et de la chasse et de la pêche.

2640

En 2006, les Saint-Michellois ont vécu de près et de loin des impacts économiques et sociaux loin du départ précipité de la Corporation Louisiana Pacific qui opérait le moulin à scie et l'usine de transformation de panneaux OSB. Durant des années, des efforts ont été multipliés et finalement, la communauté d'affaires, 26 au total, dont je fais partie, s'est rassemblée pour relancer le moulin à scie et l'industrie forestière de notre municipalité.

2645

Cet épisode marquant l'histoire de la municipalité prouve que la diversification du secteur industriel pourrait stabiliser l'équilibre économique.

2650

Fondée par le curé Léandre Brassard en 1863, Saint-Michel-des-Saints possède une superficie de 501,28 kilomètres carrés. Le village est situé à l'extrémité nord de la Route 131, le long de la rivière Matawin, près de l'angle sud-ouest du réservoir Taureau.

2655

La Municipalité qui comptait 136 habitants en 1866 en comptera 848 en 1904 et 1 902 en 1950. Aujourd'hui, la population est d'approximativement 2 400 personnes.

Avec un taux de 65 %, les personnes de 55 à 64 ans sont les plus représentées à Saint-Michel-des-Saints. Les 45 à 54 ans représentent environ 14 %. Le groupe des 30 à 40 ans est de 13 % et les 15 à 29 ans, les moins nombreux, avec un maigre 8 % de la population totale.

2660

En 2016, la population de Saint-Michel-des-Saints s'élevait à 2 359 habitants. Nous observons, depuis les dix dernières années, beaucoup de changements au niveau de l'évolution de la population. Celle-ci a connu une croissance prononcée entre 2001 et 2006, passant de

2665

2 414 individus à 2 713 individus en seulement cinq ans. Cependant, une diminution importante est observable de 2006 à 2011. Près de 277 individus de moins sur le territoire municipal.

2670 Si la situation reste telle quelle, la projection des ménages de 2021 à 2031 est plutôt stable avec une légère diminution de 16 ménages. L'arrivée d'une mine et de ses activités commerciales de haut niveau pourraient modifier considérablement cette projection. Les sources, toutes les données ont été recueillies sur le site Internet de Statistique Canada. Celles-ci sont produites par le biais de recensements des dernières années ou le sont par l'Institution de la statistique du Québec lorsqu'il est question de projection. Les statistiques ne prennent pas en considération la population saisonnière, uniquement la population permanente.

2675 Il y a aussi le plan d'urbanisme de la municipalité, le schéma d'aménagement et de développement révisé de la Matawinie.

2680 Trois enjeux importants ont été soulevés : l'enjeu financier, environnemental et social. Les redevances que la compagnie Nouveau Monde Graphite remettra à la municipalité de Saint-Michel-des-Saints représentent l'impact le plus important, car celui-ci donne à la ville le pouvoir de redonner aux citoyens sous plusieurs formes.

2685 Voici une liste non exhaustive de projets qui toucheront plusieurs secteurs. Pour ce qui est de l'amélioration du secteur touristique, nous pensons entre autres à l'aménagement de la rivière Matawin, la réfection de la descente de bateaux et de la plage municipale. La maison Longpré, une halte routière d'envergure, et cetera.

2690 En ce qui a trait aux infrastructures, nous parlons de l'augmentation et la mise à niveau du réseau d'aqueduc, la réfection de nos bâtiments municipaux, la réfection de nos réseaux routiers et sans oublier la modernisation de la caserne de pompiers et premiers répondants.

2695 Le dernier secteur et non le moindre est la vie citoyenne. Nous envisageons l'aménagement d'un jardin communautaire, la réfection du skate parc, et l'augmentation de l'offre en loisirs. Les citoyens de Saint-Michel-des-Saints vont voir leur qualité de vie s'améliorer d'année en année, et ce, sans être surtaxés. En d'autres mots, l'apport monétaire de Nouveau Monde Graphite empêchera le surendettement de la municipalité.

2700 Les emplois créés amèneront une augmentation des citoyens, ce qui aura comme impact positif la hausse des élèves dans les écoles, un nouvel achalandage dans les commerces locaux et une vie communautaire plus riche en culture.

2705 Ne faisant pas exception à la pénurie de main-d'oeuvre touchant la province, la venue prochaine de la Route 3 nous permettrait d'accéder directement aux Laurentides et nous donnerait l'opportunité d'avoir accès à un bassin de main-d'oeuvre jusqu'à présent inaccessible.

2710 La volonté de la municipalité est de travailler de concert avec Nouveau Monde Graphite pour limiter les impacts qu'aurait la mine sur l'environnement, en respectant les normes environnementales et les règles gouvernementales.

2715 La municipalité de Saint-Michel-des-Saints s'engage à remplir son devoir envers ses citoyens et à faire un suivi constant et à très long terme de l'évolution des travaux liés à l'exploitation minière. D'ailleurs, depuis 2017, la municipalité effectue le suivi environnemental des quatre plans d'eaux et cours d'eau suivants : le réservoir Taureau, le lac aux Pierres, le lac Trèfle et la rivière Matawin.

2720 Le suivi vise essentiellement à acquérir les données et à suivre l'évolution de certains paramètres associés à l'eutrophisation – état de vieillissement – et à la qualité de l'eau et des principaux plans d'eau sur notre territoire. Le suivi nécessaire sera également fait après la fin des opérations de la mine.

2725 Dans son plan de développement, les efforts pour faciliter la cohabitation de la mine avec des mesures touchant l'ensemble des sphères de vie et de travail de la communauté sont tout à fait considérables. Le plan de Nouveau Monde Graphite pour la gestion des eaux, des résidus et de la fosse apparaît structuré, solide et crédible.

2730 En 2018, des représentants de la municipalité, de l'Association pour la protection du lac Taureau, de l'Association de la Pointe-Fine et de la municipalité de Saint-Zénon ont pu visiter la mine de graphite située dans la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles. Nous avons pu constater sur place et nous faire une bonne idée de l'ampleur que pouvait avoir le projet.

2735 Après discussion avec monsieur Luc Diotte, maire, et monsieur Pierre-Paul Goyette, ancien maire de 2013 à 2017, rien de négatif n'a été soulevé concernant l'impact sur la communauté. À ce jour, nous sommes satisfaits des réponses de Nouveau Monde Graphite et rassurés des informations détaillées que nous avons pu obtenir suite à notre questionnement.

2740 L'ouverture d'un centre de formation pour l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles en opération d'équipements de production changerait les perspectives d'emploi à Saint-Michel-des-Saints. Initiée par Nouveau Monde Graphite, la réalisation du projet se fera en partenariat avec la scierie Saint-Michel et La Granaudière. Tous profiteront de la formation locale de la main-d'oeuvre. Lorsqu'une personne n'a pas besoin de s'exiler pour recevoir une formation adéquate, elle a beaucoup plus de chances de rester au sein de sa communauté.

2745 Une entente de collaboration et de partage des bénéfices entre la municipalité de Saint-Michel-des-Saints et Nouveau Monde Graphite a été entérinée le 23 janvier 2020. D'une part, elle a comme objet de verser une compensation monétaire équivalente à 2 % des flux monétaires nets après impôts et résultant de l'exploitation du projet durant une année civile et, d'autre part, établir les bases d'un fonds appelé *Communauté d'avenir*.

2750 Ce fonds désigné à financer des projets structurants pour les communautés de la Haute-Matawinie sera subventionné à la hauteur de 1 % des flux monétaires nets après impôts dont la moitié servirait à la municipalité de Saint-Michel-des-Saints, considérant qu'elle est la plus impactée par le projet.

2755 Notre position est la suivante :

La municipalité est en faveur du projet minier Matawinie par Nouveau Monde Graphite, car l'une de ses lignes directrices est de toujours donner aux citoyens le maximum et de mettre sur pied des projets novateurs pour la prospérité à long terme de la communauté.

2760 Sous forme de rencontres citoyennes, les gens ont été invités à participer, à questionner, à débattre et s'informer sur les différents enjeux municipaux. L'exercice s'est étalé sur quatre années où huit rencontres citoyennes ont eu lieu.

2765 Dans la situation actuelle, le Conseil écoute, mais a peu de ressources à sa disposition pour répondre aux demandes de la population. Par manque de fonds, la liste des réfections des infrastructures, des améliorations des installations, des services aux citoyens, ainsi que des aménagements de nos attraits touristiques ne fait que s'allonger. Les gains financiers en lien avec la mine sont substantiels et peuvent atteindre le tiers de nos revenus actuels.

2770 Conscients qu'il y a des conséquences sur l'environnement lors de l'opération d'une mine, notre décision d'aller de l'avant avec ce projet repose sur la solidité de l'argumentaire de l'initiateur et du haut niveau de planification en termes de cohabitation avec l'environnement sous toutes ses formes.

2775 La venue de Nouveau Monde Graphite contribuera largement à la relance économique de notre municipalité, en plus d'apporter une diversification des secteurs industriels en opération dans la région. L'impact environnemental, qui sera d'ailleurs contrôlé par plusieurs instances municipales, privées et gouvernementales, confirme notre position d'aller de l'avant avec ce projet. L'exemple de l'usine de démonstration est concret et rassure déjà la population sur cette nouvelle ressource riche en potentiel que renferment les sols près de notre village.

2780

LA PRÉSIDENTE :

2785 Juste vous dire qu'il reste trois minutes.

M. CLAUDE BENOÎT :

2790 O.K., j'ai presque fini.

LA PRÉSIDENTE :

Ça va aller.

2795 **M. CLAUDE BENOÎT :**

2800 Le début des activités commerciales de la mine serait un jalon important dans le développement de Saint-Michel-des-Saints, pour la Haute-Matawinie et pour toute la région de Lanaudière.

La municipalité choisit d'assurer la prospérité de son village et la qualité de vie de ses citoyens, sans distinction. Avec Nouveau Monde Graphite, nous faisons partie de l'équation pour servir l'économie de demain en valorisant les ressources naturelles d'aujourd'hui.

2805 Merci, Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire.

LA PRÉSIDENTE :

2810 Merci beaucoup pour la contribution. Moi, j'avais la question sur le tiers de vos revenus. Je veux juste avoir la base de calcul pour arriver au tiers des revenus, dans le fond, les revenus de l'entente avec Nouveau Monde Graphite, vous dites que ça représente le tiers de vos revenus.

M. CLAUDE BENOÎT :

2815 Bien, si on s'échelonne sur plusieurs années, le tiers, selon notre budget.

LA PRÉSIDENTE :

2820 Mais c'est le budget annuel de vos revenus annuels avec la taxe foncière et tout ça?

M. CLAUDE BENOÎT :

2825 Bien, mettons, comme cette année, mettons si je regarde pour 2020, le 400 000 \$ sur un budget de... puis là, le 400 000 \$ c'est le minimum, dans l'entente, ça pourrait aller jusqu'à 1,5 million.

LA PRÉSIDENTE :

2830 Mais disons pour le minimum, c'est le minimum quand vous dites un tiers?

M. CLAUDE BENOÎT :

Oui.

2835 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Puis c'est quoi votre base de revenus, disons, pour 2020?

M. CLAUDE BENOÎT :

2840 Le budget municipal?

LA PRÉSIDENTE :

2845 Oui.

M. CLAUDE BENOÎT :

2850 6,5 millions à peu près, mais avec Nouveau Monde.

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Ça ne fait pas un tiers.

2855 **M. CLAUDE BENOÎT :**

Non, non...

LA PRÉSIDENTE :

2860

Parce que si on prend le budget global, ça fait 7 %, 7-8 %. Donc là, je veux savoir, le tiers, est-ce que c'est parce qu'il y a des revenus affectés déjà à des opérations puis c'est pour ça que vous parlez d'un tiers? Vous pouvez peut-être nous répondre par écrit?

2865

M. CLAUDE BENOÎT :

Oui, O.K., c'est beau.

LA PRÉSIDENTE :

2870

Si vous êtes bien sûr que le un tiers, c'est bien un tiers, là.

M. CLAUDE BENOÎT :

2875

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2880

Donc, juste la base de calcul précise quand vous me le donnerez par écrit.

M. CLAUDE BENOÎT :

Pour arriver à un tiers.

2885

LA PRÉSIDENTE :

Puis, bon, considérant que vous représentez autant les résidents permanents que les villégiateurs qui sont les deux, à notre connaissance, « voteurs » et payeurs de taxes.

2890

M. CLAUDE BENOÎT :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2895

Et en regard de votre mission, que vous nous avez bien décrite au début de votre mémoire, comment vous envisagez rétablir la cohésion sociale dans le contexte, peu importe la décision qui viendra du Conseil des ministres?

M. CLAUDE BENOÎT :

2900

Bien, dans le fond, la municipalité ne fait pas de distinction entre le...

LA PRÉSIDENTE :

2905

Non, mais comment vous allez rétablir la cohésion sociale? Est-ce que vous considérez que c'est votre rôle puis comment vous allez le faire? Et je sais que vous n'allez probablement pas être capable de me répondre maintenant...

M. CLAUDE BENOÎT :

2910

Non.

LA PRÉSIDENTE :

2915

... mais ce serait bien de le faire par écrit pour la commission.

M. CLAUDE BENOÎT :

2920

Puis c'est des décisions du Conseil municipal, dans le fond, là.

LA PRÉSIDENTE :

Il y aura sûrement un Conseil municipal durant notre enquête.

2925

M. CLAUDE BENOÎT :

Pardon?

LA PRÉSIDENTE :

2930

Il y a sûrement un prochain Conseil municipal avant le 26 mai?

M. CLAUDE BENOÎT :

2935

Oui, plusieurs. Un par mois. Le troisième lundi du mois.

LA PRÉSIDENTE :

Bon. Vous pouvez en profiter pour avoir ce dialogue.

2940

M. CLAUDE BENOÎT :

Merci, O.K.

2945

LA PRÉSIDENTE :

Sinon, c'était ça pour moi. Vous en avez une? O.K. Donc, merci beaucoup pour cette présentation.

2950

Mme MICHELLE PAUZÉ

LA PRÉSIDENTE :

2955

J'appellerai maintenant madame Michelle Pauzé à venir à la table des intervenants. Bonjour!

Mme MICHELLE PAUZÉ :

2960

Bonjour! Est-ce que ça fonctionne, c'est bon?

LA PRÉSIDENTE :

2965

Ça va.

Mme MICHELLE PAUZÉ :

2970

Bon. Eh bien, mon mémoire porte sur le manque d'information objective et sur l'acceptabilité sociale, ce qui est relié.

Je déplore le fait que depuis le début, l'information est véhiculée surtout par l'initiateur, ce qui n'est pas objectif. La COPH, Coalition des opposants au projet minier en Haute-Matawinie, a aussi tenu deux réunions d'information publique. Là, encore, certains ont dit que cette Association qui est défavorable au projet ne va transmettre que du négatif.

2975

2980 Donc, depuis 2016 à ce jour, la municipalité n'a tenu aucune rencontre publique indépendante pour renseigner ses citoyens de façon objective sur les impacts environnementaux, économiques et de santé. C'est un manquement à un des principes de la *Loi sur le développement durable* au Québec.

2985 On a parlé dans mon mémoire qu'à l'été 2017, il y avait eu une visite de la mine Imerys au Lac-des-Îles. C'est une visite qui semble avoir rassuré complètement les autorités municipales. Cependant, j'aimerais apporter quelques précisions.

2990 À ce moment-là, au moment de la visite, la mine est en fin de vie et elle est très au ralenti. Et dans ses meilleures années, elle produisait 25 000 tonnes par année. Donc, c'était déjà quatre fois plus petit qu'ici, à Saint-Michel-des-Saints, ce qui est projeté. Et en plus, leur minerai était 7,42 de concentration par rapport à ici, 4,35. Donc, en tant que rejets, déjà, ils en avaient 3 % de moins qu'il y aura ici. Ça fait que de dire qu'avec ce qu'on a vu là, on n'a rien à craindre, c'est un petit peu utopique. Les défis ne sont vraiment pas les mêmes.

2995 Ensuite, un peu plus tard, en août 2018, le projet a doublé. Il est passé de 50 000 tonnes à 100 000 tonnes/année, et ce, sans objection aucune de la part de la municipalité ni de la MRC. Pourtant, ce sera deux fois plus de dynamitages, de camionnages, de nuisances de toutes sortes et deux fois plus de déchets miniers à gérer au quotidien et à entreposer sur le territoire à perpétuité.

3000 À ce moment-là, le projet devient la plus grosse mine à ciel ouvert dans le sud du Québec et une des plus grosses mines à ciel ouvert en Amérique du Nord. Mais là, encore, on ne semble pas avoir d'inquiétudes.

3005 Le camionnage était, au début, quatre à cinq camions par jour. En doublant, il passe de huit à dix camions par jour. Et ce qu'on a appris et qui nous a été confirmé lors de la séance du BAPE, ce sera plutôt 15 à 20 camions par jour, multiplié par deux, car il faut qu'ils reviennent. Du simple au double.

3010 Entre ce qui a été dit et ce qui risque d'arriver, c'est parfois le double. Mais fait étonnant, les chiffres ne changent jamais en faveur de la population. Une mine à 100 % électrique dès la première année d'exploitation ou, encore, une mine à ciel ouvert 100 % électrique, une première mondiale. Finalement, ce sera une mine au diesel pour les cinq premières années et peut-être pour plus longtemps.

3015 Combien d'autres informations véhiculées ne sont pas véridiques? Allez savoir. Essayez de vérifier ce qui vous inquiète dans les 5 206 pages d'études. Bonne chance!

3020 Lors de la séance du Conseil du 16 septembre 2019, suite aux préoccupations ministérielles émises dans le cadre de l'analyse de l'étude d'impact environnementale et sociale, des citoyens inquiets ont demandé aux élus municipaux de se doter d'experts indépendants pour démontrer objectivement les avantages et les inconvénients du projet. Les autorités municipales n'ont pas donné suite à cette demande.

3025 Donc, l'acceptabilité sociale. On n'a pas assez de la réticence des citoyens, comme si ce n'était pas important. Après tout, c'est eux qui vont vivre avec les inconvénients et non les actionnaires dont beaucoup vivent à l'étranger.

3030 Parlons du sondage téléphonique de novembre 2018 qui donnait 82 % de la population favorable au projet. Nous venons d'apprendre, le 28 janvier 2020, lors de la première séance du BAPE et grâce au BAPE, que le sondage était biaisé. L'échantillonnage ne représentait pas la réalité de la population. Celle-ci étant composée d'environ 50 % résidents, 50 % villégiateurs et dans ce sondage, sur 330 personnes, il y avait 16 villégiateurs. Cependant, quelle belle publicité pour l'initiateur qui s'en est servi abondamment afin de renforcer l'idée d'acceptabilité sociale.

3035 Une mine à ciel ouvert de cette ampleur dans une zone habitée : difficilement acceptable. Dans un rayon de deux kilomètres, 241 propriétaires, dont 91 résidences; dans un peu plus grand, plus ou moins quatre kilomètres, 200 résidents, soit une partie du domaine de Lagrange et les riverains des deux lacs Trèfle. À cinq kilomètres se trouve le coeur du village de Saint-Michel-des-Saints.

3040 La mine sera en opération 16 heures par jour, cinq jours par semaine. La santé demeure la première inquiétude de la population. Les tout petits à la garderie, les cours d'écoles, les parcs, les gens qui ont des problèmes de santé déjà, ceux qui font de l'allergie, de l'asthme, tous ces camions qui partent du site minier où il y a des poussières, des particules fines et autres produits chimiques, le diesel, le dynamitage, le bruit. Tout ce va-et-vient 16 heures par jour, puis pour de nombreuses années. Certains devront-ils déménager?

3050 Il y a inquiétude aussi pour les travailleurs. Même s'il y a eu beaucoup d'améliorations en santé et sécurité au travail, le risque d'abîmer sa santé au fil des ans demeure; car c'est connu, dans le graphite naturel, il y a de la silice cristalline, ce qui est très nocif pour les poumons. La silicose est la troisième, en importance, maladie reconnue par Santé Sécurité au travail.

3055 Donc, pour la population, beaucoup d'inquiétudes et de confusion autour de différents enjeux : le nombre de camions qui ne cesse d'augmenter, leur trajet puis la mine à 100 % électrique, mais pas avant cinq ans.

3060 En plus d'être dans une zone habitée, ce méga projet se trouve aussi en zone récréotouristique. Au cours des dernières années, beaucoup d'efforts ont été faits par Saint-Michel-des-Saints pour développer la villégiature. Ces efforts ont porté fruit. Ce secteur génère maintenant des retombées économiques majeures. On parle de 300 millions de dollars par année pour la région.

3065 Le joyau de la région, le joyau de la région, c'est le lac Taureau. Il s'agit du plus grand plan d'eau à deux heures de Montréal. Son potentiel touristique est immense. La fosse de la mine se trouvera en amont du lac Taureau, dans son bassin versant. Une panne d'électricité, un bris d'équipement, un employé qui en remplace un autre, une simple erreur humaine et avec les heures d'opérations qui sont nombreuses au fil des ans, ce serait surprenant qu'aucun incident ne survienne, et je mesure mes mots et je dis incident et non accident.

3070 Une expérience réalisée en août 2018 a démontré qu'à partir de l'effluent final de la mine, les rejets prennent sept heures pour se retrouver dans le lac Taureau. Et il y a aussi de nombreux autres lacs à Saint-Michel-des-Saints, dont certains sont près du projet minier. Près du projet, dans un rayon de quatre ou cinq kilomètres, se trouvent : les deux lacs Trèfle, le Petit-Trèfle et le grand lac Trèfle; le lac England, le lac Saint-Grégoire, le lac Travers, pour ne nommer que ceux-là.

3075 Plusieurs terrains ont été vendus pour constructions à venir, au moins 165. Et de nombreux autres lotissements sont déjà déterminés. Beaucoup de résidents y sont installés, et ce, depuis de nombreuses années. C'est une zone de villégiature appréciée et qui a un très grand potentiel de développement.

3080 En conclusion, en parcourant mes notes pour ce mémoire, j'ai réalisé à quel point ce méga projet de mine dans ma ville d'adoption m'a bouleversée. Je suis villégiatrice ici à Saint-Michel-des-Saints depuis plus de 50 ans, depuis 1967. Tout d'abord, au lac Taureau avec mes parents, et depuis 1993, au lac Trèfle. Tous mes étés, c'est ici que je les ai passés, ou presque, depuis pas mal longtemps.

3090 Quelle déception. D'abord, j'ai été déçue de l'attitude des autorités municipales qui, dans un désir de revitalisation de la communauté et de développement économique – ce qui est très souhaitable, j'en conviens – semblent oublier qu'elles représentent l'ensemble des citoyens. On nous a vendu des permis pour s'installer, on prend nos taxes depuis des années, on vient ici pour l'air pur puis le repos et maintenant, comme voisin, on va nous donner une mine.

3095 Ça fait que je déplore un peu le manque de mains tendues de la part des autorités municipales. La population n'a pas eu droit à de l'information objective. Comment peut-on parler d'acceptabilité sociale à ce moment-là? Comment peut-on, nous, pour nos enfants, et cela pour

de nombreuses années à venir, accepter quelque chose qu'on connaît peu, qui est controversé et qui suscite des questionnements pour lesquels on n'a pas de réponse? La codisposition, et cetera, on entend toutes sortes de choses, mais bon, il faut espérer que tout sera bien fait.

3100 L'acceptabilité sociale n'est pas au rendez-vous. Pétitions, manifestations, lettres d'opposition. Il y a surtout de l'inquiétude et de la division. J'ai dit : quelle déception et aussi quel gâchis. Ce serait le fun de pouvoir reculer ou avoir un BAPE en 2017, mettons.

3105 Beaucoup d'erreurs de part et d'autre ont été commises et maintenant, nous nous retrouvons divisés. Tout cet argent investi, dont beaucoup vient des fonds publics québécois – ce qui leur lie un peu les mains, je pense – pour faire des explorations, des calculs et des études de toutes sortes. Tout ce travail, toute cette énergie alors que tout cela aurait pu et aurait dû, selon moi, être évité. Est-il encore possible de trouver une entente pour que personne ne soit trop perdant?

3110 Sommes-nous dans une zone habitée? Je parle, là, tout près de la mine, les deux, trois, quatre kilomètres, et dans un secteur de villégiature. Sommes-nous vraiment une zone habitée, secteur de villégiature? Je dirais oui. Alors, pourquoi les autorités et instances des divers ministères n'ont pas jugé nécessaire de mettre une contrainte à l'exploration minière dans ce

3115 secteur. Sur les cartes, j'ai vu une contrainte pour la nidification – je n'ai rien contre – de certains oiseaux. Et nous, quand on se fait un nid, ce n'est pas trop grave.

LA PRÉSIDENTE :

3120 Juste un petit rappel, il vous reste deux minutes.

Mme MICHELLE PAUZÉ :

3125 J'achève. Il s'agit de regarder une carte de la région pour se convaincre que ce n'est pas un endroit pour développer l'industrie minière. Cet immense trou projeté serait situé dans une zone habitée, d'abord, en amont de la rivière Matawin et du lac Taureau, au centre d'une région de villégiature où se retrouve le parc régional du Lac Taureau, le parc du projet... le parc du Mont-Tremblant, de nombreuses ZEC, de nombreux cours d'eau, des lacs, des rivières. Quand on regarde la carte, c'est tout plein de vert, de bleu, de... bon.

3130 Permettre l'exploration dans cette zone de villégiature a été une grave erreur. Mais accepter de mettre en péril cette région, ce serait une catastrophe. Toutes les études, modélisations, innovations n'arrivent pas à garantir qu'à force d'agresser la nature à coups de dynamitages, de pelles mécaniques et d'autres machines jour après jour, année après année, ça ne peut pas

3135 garantir qu'il n'y aura pas de problème, zéro pollution de l'air et de l'eau, zéro impact pour notre santé.

LA PRÉSIDENTE :

3140 Pour conclure?

Mme MICHELLE PAUZÉ :

3145 Dans le passé, on a probablement – j'ai terminé – dit la même chose, qu'il n'y aurait rien à craindre aux travailleurs et villageois des lieux où on avait découvert de l'amiante. Le feu le plus facile à éteindre, c'est celui qu'on n'allume pas.

LA PRÉSIDENTE :

3150 Merci, Madame Pauzé.

Mme MICHELLE PAUZÉ :

3155 C'est beau.

LA PRÉSIDENTE :

3160 Ça conclut? J'avais une question, je trouvais intéressante la notion d'indépendance que vous apportez dans votre mémoire, donc je voulais juste voir si, est-ce que l'étude Norda Stelo qui, dans le fond, qui a été commandée par le comité d'accompagnement, est-ce que vous avez trouvé que c'était satisfaisant pour ce désir d'évaluation indépendante que vous cherchiez? J'ai compris que vous l'avez demandé, ça a été demandé à la municipalité, mais finalement c'est le comité d'accompagnement, mais je veux savoir si c'était satisfaisant.

3165 **Mme MICHELLE PAUZÉ :**

Oui, bien c'est ça. J'ai fini par la consulter, j'avais presque terminé, là. J'ai vu qu'elle est entrée, d'abord.

3170 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, oui, ça ne fait pas si longtemps, effectivement.

Mme MICHELLE PAUZÉ :

3175

C'est ça. Oui, j'ai appris des choses quand même. Mais moi, c'est en parcours que je me disais qu'on apprenait qu'il y avait tant de camions ou pas, que ça avait changé, mais que l'information générale nous était donnée par les initiateurs du projet.

3180

LA PRÉSIDENTE :

Donc, c'est au fur et à mesure que vous auriez aimé avoir accès à une information indépendante.

3185

Mme MICHELLE PAUZÉ :

3190

Oui. Quand, bon, je ne sais pas, au moment où c'est devenu le double. Je ne sais pas, moi, c'est peut-être, là... ça va être beaucoup, les gens vont-tu être d'accord avec ça? Les impacts, beaucoup plus de camions, beaucoup de poussières. La santé, les enfants dans les cours d'école, et cetera. Se doter, on ne dépasse pas tout et rien, se doter d'un conseiller indépendant, une vraie rencontre publique. Là, tantôt, je sais qu'il ne faut pas commenter, mais on a parlé de huit à dix, quelque chose que je n'ai jamais entendu parler. Puis c'est lors des séances du Conseil, je crois, mais, bon. Ça, ce n'est pas ce que j'aurais souhaité. Mais l'étude en question, j'en ai pris connaissance et je vais la regarder à nouveau.

3195

LA PRÉSIDENTE :

Mais vous dites que c'est un peu tard. C'est avant que vous auriez aimé...

3200

Mme MICHELLE PAUZÉ :

3205

Exactement. Là, c'est arrivé, regardez, c'est... mais encore là, il n'est jamais trop tard pour la lire, mais je l'ai vue entrer sur l'ordinateur dernièrement. Ça fait que pour vraiment me faire une idée, bien, j'étais rendue... j'avais pas mal avancé mes... mes idées pourraient être préconçues. Je n'ai rien contre le vouloir de diversifier notre économie. Mais une mine, mettons que j'aurais aimé mieux un terrain de golf.

LA PRÉSIDENTE :

3210

Merci.

Mme MICHELLE PAUZÉ :

Moins payant.

3215

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Locat, avez-vous des questions?

3220

LE COMMISSAIRE :

Non.

LA PRÉSIDENTE :

3225

Alors, je vous remercie, Madame Pauzé.

3230

M. UGO LAPOINTE

LA PRÉSIDENTE :

Alors, j'inviterais le dernier intervenant pour la séance de cet après-midi, monsieur Ugo Lapointe. Bonjour!

3235

M. UGO LAPOINTE :

Bonjour! Bon, Ugo Lapointe, Québec meilleure mine, MiningWatch Canada. J'ai énormément à dire et il y a peu de temps, ça fait que je vais essayer de synthétiser ça au maximum.

3240

D'abord, je propose de présenter les deux organismes brièvement, ensuite d'aller dans le coeur du mémoire au niveau des enjeux du projet, qu'on voit par rapport au projet, puis enfin, terminer sur des enjeux politiques publics plus larges dans lesquels s'insère ce projet, mais d'autres également.

3245

Donc, présentation des organismes. Respectivement fondées en 1999 et 2008, MiningWatch Canada et Québec meilleure mine visent toutes les deux à promouvoir des meilleures pratiques et politiques publiques dans le secteur minier sur les plans social, environnemental, économique; alors que la Coalition axe ses actions au Québec, MiningWatch

3250

agit, elle, à l'échelle nationale et internationale. MiningWatch Canada est l'un des membres fondateurs de la Coalition Québec meilleure mine.

3255 La Coalition Québec meilleure mine a participé activement à redéfinir les politiques publiques au Québec dans le secteur minier, notamment la *Loi sur les mines*, les redevances minières, les garanties financières à la restauration, l'encadrement environnemental, l'acceptabilité sociale, les territoires incompatibles à l'activité minière, de même que les positions du Québec sur les filières de l'uranium et de l'amiante.

3260 La Coalition a participé à une dizaine d'évaluations environnementales de projets miniers au Québec. Depuis 2014, la Coalition siège sur le comité consultatif du ministre des Mines du Québec.

3265 MiningWatch Canada, pour sa part, est un membre fondateur et actif du comité aviseur de l'initiative nationale pour les sites miniers orphelins et abandonnés. MiningWatch Canada est aussi un membre actif du comité aviseur pour le programme national de neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier, NEDEM-MEND.

3270 Jusqu'à tout récemment, MiningWatch était également membre des comités aviseurs du ministre des Mines de l'Ontario, de la réforme fédérale des évaluations environnementales, de l'enquête nationale de la commissaire à l'environnement au développement durable sur le contrôle de la pollution des eaux minières au Canada.

3275 MiningWatch Canada a participé à une vingtaine d'actions juridiques depuis 20 ans, dont quatre à la Cour fédérale et à la Cour suprême du Canada sur des projets miniers.

3280 Donc, nos préoccupations par rapport au projet minier, et avant qu'on se lance là-dedans, je vais juste prendre un petit pas de recul. On a fait un exercice avant la présentation d'aujourd'hui, voire au cours des dix dernières années, on a suivi, nous et nos partenaires, de près ou participé à douze évaluations environnementales de projets miniers, dans les 10-12 dernières années. Il y a à peu près neuf BAPE là-dedans, puis il y a des évaluations pour le Nord.

3285 Sur les douze, à chaque fois, sans exception, les promoteurs nous ont dit : ce sont des bons projets miniers, c'est bon socialement, c'est bon économiquement, c'est bon environnementalement parlant. À chaque fois. C'est toujours les meilleurs projets, les meilleures techniques. Les meilleures pratiques. Il n'y aura pas de problèmes, les normes vont être respectées. À chaque fois, sans exception.

3290 Sur les douze, quand on regarde aujourd'hui avec du recul, sur les douze qui ont été évalués dans les 10-12 dernières années, seulement deux sont en opération aujourd'hui :

Malartic, Mont-Wright. Cinq ont fait faillite ou c'est des reprises de faillite. Et cinq n'ont jamais trouvé le financement pour démarrer leur projet.

3295 Sur les neuf auxquels nous on a participé activement, on avait prédit plusieurs de ces échecs d'avance. On ne nous a pas écoutés, souvent. On s'est trompé, je dois l'admettre, dans un des dossiers sur le plan financier, celui de Malartic où monsieur le Commissaire Locat était l'un des deux commissaires à l'époque.

3300 Par contre, on ne s'était pas trompés pour Malartic sur les enjeux sociaux et environnementaux, malgré que l'entreprise avait promis que toutes les normes seraient respectées. On a vu la suite, on s'est retrouvé devant les tribunaux, action collective. Plus de 4 000 dépassements des normes, et cetera, et cetera.

3305 Donc, tout ça pour vous dire que peut-être que c'est le temps d'avoir une réflexion au Québec sur toute l'énergie, le temps, la cohésion sociale, la division sociale que tout cela crée pour, dans le fond, pas de résultat. Ça nous interpelle énormément. C'est aussi des ressources publiques énormes qui sont dépensées là-dedans, au-delà des ressources et des impacts sur les communautés.

3310 Je rentre dans le vif du sujet par rapport au projet de Nouveau Monde Graphite. Pourquoi nous sommes ici? Québec meilleure mine, MiningWatch Canada, on a un modus operandi. Le Québec est grand, le Canada est grand, il y a 200 mines en opération, on ne peut pas intervenir partout. On intervient là où les communautés nous appellent. Là où il y a des citoyens qui sont interpellés, d'une part, et le niveau d'énergie qu'on va consacrer dans un projet dépend de notre point de vue de l'impact stratégique que ça peut avoir à plus grande échelle.

3315 On a choisi d'intervenir ici parce que le projet présentait plusieurs caractéristiques qui méritaient à notre avis notre attention.

3320 De 1) un projet qui est, somme toute, d'envergure dans un milieu fragile, une villégiature écotouriste.

3325 De 2) un projet qui s'inscrit dans les discussions autour de la réflexion stratégique sur les minéraux stratégiques que le gouvernement du Québec est en train d'élaborer, la transition énergétique.

3330 Et de 3), bien, les enjeux financiers au niveau de perte de fonds publics ces dernières années par rapport à plusieurs projets, ce projet nous interpellait également, on va y revenir.

Donc après, je dirais, plus de deux ans, là, ça fait plus de deux ans qu'on suit le projet avec différents acteurs de la communauté, je dirais qu'on a identifié quatre enjeux par rapport au projet, qui nous préoccupent plus particulièrement.

3335 Premièrement, l'incompatibilité avec le milieu de villégiature et touristique; deuxièmement, les déchets miniers, les risques à la pollution de l'eau souterraine et de surface; troisièmement, la division sociale qui est palpable et constatable; et quatrièmement, la viabilité économique non démontrée du projet.

3340 Si on regarde brièvement chacun de ces enjeux, milieu de villégiature et d'écotourisme. C'est une économie majeure, on l'a vu. D'ailleurs, on était satisfaits de voir les premiers chiffres, lors de la première partie des audiences, on ne les avait pas vus depuis deux, trois ans. On les demandait, finalement, on les a eus grâce à votre présence, la commission du BAPE. Bon.

3345 15 millions de retombées annuelles dans le pôle Saint-Michel – lac Taureau, 300 emplois directs, c'est majeur. Plus de 200 millions en valeurs foncières pour les villégiateurs, c'est majeur. C'est une économie durable. Et lorsqu'on regarde et qu'on creuse la question, on se rend compte que, bon, le plan de développement touristique de Lanaudière 2013-2020, qui je ne suis pas certain qu'il a été déposé à la commission, sinon on pourra le déposer, mais le plan de
3350 développement touristique de Lanaudière 2013-2020 met la grande nature, la chasse, la pêche, le récréotourisme, la randonnée, toutes les activités de villégiature et récréotouristiques sont majeures dans ce plan de développement là, surtout pour le pôle Saint-Michel-des-Saints – Lac Taureau.

3355 Le plan de développement récréotouristique de la MRC de Matawinie, en cote DB48, même chose. Il développe d'ailleurs quatre critères fondamentaux pour le développement économique de la villégiature et du tourisme qui fait partie de l'identité économique et de l'identité, disons, de la région, du développement de la région.

3360 Même dans les documents officiels de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints, que ce soit le Conseil municipal actuel ou ceux précédents, ceux du passé, mettent au coeur du développement économique local, la nature. Encore, en cote DQ11.1, la municipalité répondait :

3365 « *La nature constitue le principal pilier de l'identité du développement économique local. Quatre piliers : foresterie, chasse et pêche, tourisme et villégiature.* »

Le plan d'investissement de Saint-Michel-des-Saints 2017, en cote DB71, souligne l'importance capitale et croissante du récréotourisme pour l'essor identitaire et économique local.

3370 Citation : « *La demande récréotouristique et de loisirs à Saint-Michel-des-Saints ne cesse de croître. Notre municipalité doit capitaliser et répondre à la demande des terrains et des infrastructures.* »

3375 Autre citation : « *Saint-Michel-des-Saints peut miser sur les forces de son milieu qui sont les lacs et les rivières en grand nombre, la nature omniprésente et l'histoire. Les décideurs et les divers intervenants du milieu misent largement sur le développement de l'industrie récréotouristique et son potentiel de diversification pour créer des emplois et revitaliser l'économie de notre région.* » Fin de la citation.

3380 Tout ça pour dire qu'on est clairement dans un milieu économique de villégiature et de tourisme qui est reconnu à différents échelons. Les gens qui s'installent ici, c'est ce à quoi ils s'attendent. Ils sont venus ici depuis des années, certains depuis des générations, et là, actuellement, quand on regarde l'étude d'impact, il n'y a rien pour les villégiateurs et les gens du récréotourisme qui sont les plus immédiatement touchés, là.

3385 Pour nous, quand on dit immédiatement touchés, c'est les cinq kilomètres, environ, grosso modo. Ça nous préoccupe. Et il n'y a rien non plus au niveau d'une étude indépendante sur quel serait l'impact d'un projet minier d'envergure sur l'image de cette économie de villégiature, écotourisme à l'échelle locale, à l'échelle régionale. Pas d'étude, mettons, à l'échelle régionale, nationale qui pourrait être faite.

3395 Déchets miniers, je ne veux pas trop m'attarder, je pense que vous comprenez bien les enjeux, si vous avez des questions on pourra répondre, mais ça a été dit. Une méthode expérimentale, des déchets acides riches en métaux lourds, bon, on veut être innovants, on veut être novateurs, mais on n'a pas de validation, on a des modélisations, et c'est un risque énorme, en hauteur, en tête de sous-bassin versant, en amont de la ville, en amont de la rivière Matawin, lac Taureau, c'est un risque. C'est définitivement un risque.

3400 Et quand on gratte un peu, bien, on se rend compte que, bon, la barrière capillaire ou ce modèle-là, ce n'est pas infaillible, là. C'est toujours des enjeux, des défis immenses et il faut être humbles, il faut être prudents et ça nous inquiète un peu l'attitude actuellement de la minière qui dit que, dans le fond, tout va aller, il n'y a pas de problème.

3405 Et ça nous inquiète aussi qu'il n'y a pas vraiment de plan B. Si le système ne fonctionne pas, qu'est-ce qu'on fait? Qu'est-ce qu'on fait? Encore, je pourrais parler longtemps là-dessus, mais je n'ai pas le temps, malheureusement.

Le troisième enjeu, la viabilité économique non démontrée.

3410 **LA PRÉSIDENTE :**

Il vous reste quatre minutes pour parler longtemps là-dessus.

3415 **M. UGO LAPOINTE :**

Merci. En tout cas, je reviendrai si j'ai le temps.

LA PRÉSIDENTE :

3420 Parce que vous avez quand même un autre sujet, un gros sujet après, donc je veux juste vous avertir.

M. UGO LAPOINTE :

3425 Donc, la viabilité économique non démontrée. Écoutez, ça fait plusieurs projets miniers qu'on dit : écoutez, drapeau rouge, drapeau rouge, drapeau rouge. Parmi les drapeaux rouges qu'on voit ici, marché du graphite. On l'a dit, on le redit. C'est un marché dont l'offre est abondante, ça a un impact sur les prix. Les technologies des piles électriques s'éloignent du graphite naturel, vont vers le graphite synthétique. Le projet en tant que tel, il n'a toujours pas
3430 qualifié son graphite d'un niveau de qualité qui peut être utilisé dans des piles, ce qui peut prendre jusqu'à... plusieurs années, là, en théorie, ça peut être difficile.

Des revenus surestimés, des coûts sous-estimés. On vous a soumis ça dans le rapport de Jim Kuipers, on vous a soumis ça dans notre mémoire, j'épargne les détails ici. Bon, ce n'est
3435 peut-être pas étonnant que dans ce contexte-là, les signaux du marché sont plutôt négatifs, une chute des prix de l'action de la compagnie. On était à l'assemblée annuelle générale de la compagnie en juin 2019, il y a des actionnaires qui s'inquiétaient de la dilution continue de l'action. Un seul investisseur privé à date. Imerys qui va fermer, mais qui a décidé de tourner le dos au projet, de ne pas l'acheter jusqu'à maintenant. Des fonds publics qui sont la bouée de sauvetage
3440 pour le promoteur, son plan de financement : les fonds publics des institutions financières du Québec.

Et, dernier point là-dessus, la compétition, quand on regarde les autres projets, les projets plus riches en teneur qui peuvent, dans le fond, générer autant, sinon plus de graphite en
3445 générant moins de déchets miniers. Ils ont une plus grande acceptabilité sociale, ça ne divise pas là-bas. Mais même eux ont de la difficulté actuellement de financer.

Finalement, la division sociale, notre quatrième préoccupation, ce qu'on constate ici, c'est qu'il n'y a pas d'acceptabilité sociale, il y a plutôt de la division sociale. On comprend mal l'attitude

3450 de certains représentants de la municipalité. Encore, on ne semble pas vouloir être inclusifs, à vouloir représenter les villégiateurs alors que c'est une base foncière fondamentale.

On constate que la MRC, à moins qu'on se trompe, là, n'a pas émis... a retenu son appui on son désaveu du projet, a décidé de ne pas se prononcer, c'est un fait qu'on note.

3455 Enfin, je termine rapidement sur les politiques publiques sur lesquelles on vous interpelle dans notre mémoire. Je les liste, sans trop rentrer dans le détail :

3460 On a lancé, en novembre 2019, avec une coalition d'organismes, d'experts en transport en énergie, des organismes comme Équiterre, Suzuki et plusieurs autres, les cinq conditions pour que les minéraux stratégiques aient meilleure mine. On vous les a soumises dans le mémoire, les cinq conditions, elles ont été nommées un peu plus tôt aujourd'hui.

3465 On vous soumet aussi qu'un enjeu majeur pour nous, c'est l'aménagement intégré du territoire, redonner des outils aux MRC, aux municipalités pour mieux encadrer l'activité minière et, notamment, mieux pouvoir protéger les milieux de villégiature et de récréotourisme. À cet effet-là, c'est l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et/ou l'article 82 de la *Loi sur les mines* sur lesquels il faut intervenir.

3470 Les TIAM, qui est un programme des territoires incompatibles à l'activité minière, c'est un programme qui est actif depuis 2016. On se rend compte qu'il y a eu des erreurs, des échecs, il y a des choses qui sont à corriger. Nous, on prône une correction de certaines choses par rapport aux TIAM.

3475 Ensuite, le problème d'encadrement de la pollution des eaux minières, on veut juste souligner qu'en 2019, le rapport du vérificateur général du Canada, c'est-à-dire la commissaire au développement durable et à l'environnement, souligne plusieurs lacunes. Le rapport d'Environnement Canada de 2017 souligne que 76 % des projets de métaux au Canada, recensés, là, il y en avait 82 dans le recensement, montrent des effets sur les poissons et l'habitat du poisson. 76 %, les trois quarts, et ce, malgré que 95 % de ces projets-là respectent les normes. Donc, il y a un problème au niveau des normes.

LA PRÉSIDENTE :

3485 Il faut conclure maintenant.

M. UGO LAPOINTE :

D'accord.

3490 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

3495 **M. UGO LAPOINTE :**

Et donc, dans le mémoire on vous soumet certaines recommandations par rapport à ces politiques publiques là. Et face à tout cela, bien, la Coalition Québec meilleure mine, MiningWatch Canada recommandent de rejeter le projet tel que proposé présentement. Merci.

3500 **LA PRÉSIDENTE :**

3505 Merci beaucoup. Bien, ça va m'amener à la question, moi, que j'avais. Justement, donc vous vous positionnez que vous êtes contre dans les conditions actuelles, est-ce qu'il y a des conditions, selon vous, qui rendraient ce projet-là plus acceptable, considérant vos recommandations plus pour l'ensemble de l'industrie, là, mais appliquées au projet minier Matawinie?

M. UGO LAPOINTE :

3510 Bien, je pense que vous avez senti qu'il y a des gros, gros enjeux. Sur le point de vue villégiature et tourisme, pour nous, on voit comme deux niveaux par rapport à cette question-là. Il y a le niveau plus de l'image de marque et l'impact potentiel sur l'économie locale régionale. À notre point de vue, il y a une étude indépendante qui est nécessaire.

3515 Quand on dit une étude indépendante, c'est-à-dire des méthodes de sondage avec des questions pas biaisées, des bonnes questions. Est-ce que, tu sais, est-ce que vous, avoir une mine d'envergure comme ça, puis on la décrit un peu, est-ce que ça vous empêche de venir ici, est-ce que ça réduit vos...

3520 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, il manque de l'information indépendante par rapport à ça?

3525 **M. UGO LAPOINTE :**

Exactement. Exactement, les...

LA PRÉSIDENTE :

3530 Pour que ce soit acceptable.

M. UGO LAPOINTE :

3535 C'est ça, il y a une grosse étude, à notre point de vue, qui manque. Pour les impacts plus, qu'on dirait locaux, disons plus ou moins cinq kilomètres parce que, je veux dire...

LA PRÉSIDENTE :

3540 Pour les nuisances, là. La notion de nuisance.

M. UGO LAPOINTE :

3545 Les nuisances, ce n'est pas vrai que ça va arrêter à un kilomètre, là. C'est impossible. On connaît les projets miniers. Il y a déjà des témoignages de gens qui entendent des bruits à 4-5 kilomètres. L'ancienne usine, on disait qu'on l'entendait. Puis on est en hauteur, ici, là. Ce n'est pas au fond d'une vallée, protégé. C'est exposé, comme opération.

3550 Ça fait que pour ces gens-là, actuellement, il n'y a aucune porte de sortie. Vous parliez tout à l'heure d'éviter, atténuer et compenser. Éviter, atténuer, on ne voit pas grand-chose à faire à part, peut-être des arrêts d'opérations. C'est surtout le bruit qui nous préoccupe, je dirais. La poussière, oui, les dynamitages, oui. Mais le bruit, surtout les matins, les soirs, ça risque d'être problématique.

3555 Et là, actuellement, il n'y a aucune porte de sortie pour les gens qui se retrouvent dans ce rayon-là de plus ou moins cinq kilomètres qui vont les entendre. Et on parle quand même, si on met en individus, là, plus de 1 000 personnes plus les visiteurs. C'est quand même significatif.

3560 Donc, une porte de sortie, ça veut dire quoi? Acquisition volontaire, c'est-à-dire un programme volontaire. Ceux qui veulent partir à cause des impacts psychosociaux, surtout, c'est ça qui nous préoccupe, la santé psychosociale, ceux qui veulent partir, il faut qu'il y ait une porte de sortie. Puis ça, c'est acquisition, relocalisation, puis le modèle qu'on préconise, là, c'est le modèle Niobec. Le protocole Niobec, qu'eux ont mis en place.

LA PRÉSIDENTE :

3565 Il est public. Il est connu, oui.

M. UGO LAPOINTE :

3570 Oui, il est public, puis c'est celui-là qu'on trouve le plus...

LA PRÉSIDENTE :

Adapté.

3575

M. UGO LAPOINTE :

Le meilleur. Au niveau des déchets miniers, quand on regarde... on essayait de réfléchir des... O.K., je vais vous les dire, mais je ne suis pas sûr qu'il y en a une qui est optimale.

3580

LA PRÉSIDENTE :

Non, mais moi, j'étais plus au niveau des conditions d'acceptabilité, là.

3585

M. UGO LAPOINTE :

Bien, c'est ça que je vous dis, là. Au niveau des déchets miniers, ça prendrait des tests minimalement potentiellement trois à cinq ans terrain, tu sais, in situ, à plus grande échelle, voir un peu comment ça se comporte. Parce que quand on regarde le DA13, là, il n'y a aucun projet identique, là. Il n'y en a pas d'autres projets qui désulfurisent, qui encapsulent les minéraux sulfurisés autour de d'autres stériles qui eux-mêmes contiennent des sulfures avec une couche désulfurée, qui est supposée de toute fonctionner.

3590

La barrière capillaire, ça nous inquiète aussi à cause qu'elle est en pente. On vous a soumis des références, on a regardé, on fait partie du comité directeur du NEDEM, là, justement et on a répertorié toutes les représentations faites à la conférence annuelle du NEDEM depuis 25 ans, on a essayé de sortir tout ce qui concernait les barrières capillaires puis la codisposition. Il n'y a pas grand-chose, là. Je pense qu'on en a sorti cinq, puis on les a mis dans le mémoire, là, puis les cinq pointent vers des problématiques, là. Il n'y a pas de solution magique.

3595

3600

Alors, ça prendrait des tests. À défaut de faire des tests, je veux dire, dans l'industrie, quand on a des résidus comme ça, la pratique commune, c'est l'ennoiement. L'ennoiement rapide sous l'eau. Est-ce qu'il y a moyen de penser à une remise en fosse rapide, un redesign et un reséquençage de la production pour faire un quasi-remblai total? Envoyer, peut-être que ce serait une alternative. Mais surtout, il faut des analyses de plan B, là. Peut-être même plans B, C. On ne les a pas, là. Si le système ne marche pas, c'est quoi qu'on fait?

3605

LA PRÉSIDENTE :

3610 Bien, merci. En réalité, moi, ce que je comprends, là, c'est sûr que c'est bien détaillé dans le mémoire, en réalité vous demandez des changements quand même plus... une restructuration quand même du projet pour qu'il soit acceptable.

M. UGO LAPOINTE :

3615 Ça prend au moins des...

LA PRÉSIDENTE :

3620 Non, mais à plusieurs niveaux.

M. UGO LAPOINTE :

3625 Oui, puis ça prend d'autres études. On ne peut pas, à notre point de vue, là, donner...

LA PRÉSIDENTE :

C'est ça. Bien, je veux dire, davantage d'informations et une restructuration.

3630 **M. UGO LAPOINTE :**

On ne peut pas donner un feu vert là-dessus. Si je peux me permettre rapidement...

LA PRÉSIDENTE :

3635 Bien, c'est juste que je veux... là, il est quand même rendu tard, puis je veux permettre... est-ce que vous avez une question, Monsieur Locat?

LE COMMISSAIRE :

3640 J'en avais une concernant les nuisances sonores, vous avez rapidement indiqué qu'elles pouvaient être amplifiées autour des lacs jusqu'à cinq kilomètres. Est-ce que vous avez de la documentation sur cet aspect-là?

3645 **M. UGO LAPOINTE :**

Je dirais, peut-être deux, trois choses. Non, ça, c'est des témoignages. Ça fait dix ans qu'on suit des projets miniers au Québec puis au Canada. Ici, même, des témoins du lac du Trèfle, notamment, nous ont dit qu'ils ont entendu les travaux d'exploration, les foreuses. Ils ont ressenti les dynamitages. Encore ce midi, je parlais avec un propriétaire qui me disait : lors du dynamitage, eux autres sont bâtis sur le roc, là – puis ça m'a étonné, je pensais que tout le monde était sur le sable –, mais il y a des gens qui sont sur le roc, ils l'ont senti. Puis ils sont à pas loin de 4 kilomètres, dans leur cas.

3655 Il y a des témoignages qui parlent de l'usine, de la scierie, qui est à 6-7 kilomètres, qui l'entendaient. Quand je pense à des plans en Abitibi, Preissac, Laronde, on a accompagné des citoyens qui entendaient des systèmes d'aération à 6 kilomètres, 5-6 kilomètres. Bon.

3660 Donc, je vous dirais que c'est plus sur la base de notre travail d'accompagnement des communautés et des témoignages qu'on a, c'est ça que je vous sou mets, là.

LE COMMISSAIRE :

3665 Et j'avais une question, mais vous y avez partiellement répondu, c'était concernant, finalement, les façons peut-être de rendre certains aspects plus acceptables dans le projet côté études, suivis. On parle des cellules, on parle d'évaluer la codisposition. Mais dans votre rapport, vous utilisez le terme, en relation avec les déchets, vous dites que : « À notre avis, ce sont des enjeux insolubles. »

3670 Alors, je voudrais juste voir. C'est quand même une mention qui ne laisse pas beaucoup de place, peut-être, à des solutions, ou est-ce que vous pourriez peut-être expliquer un peu qu'est-ce que vous entendez ici, en termes qu'il n'y a pas de solution, finalement, si j'ai bien compris, là, à la gestion des déchets? Vous qui êtes sur les comités, justement, qui travaillez là-dessus.

3675 **M. UGO LAPOINTE :**

3680 Oui, c'est parce que quand on – excusez – quand on prend chacune de ces composantes-là individuelles, déchets, division sociale, villégiature, peut-être qu'on peut réfléchir à certaines pistes, comme je l'ai dit, mais c'est quand on regarde l'ensemble. C'est qu'on vient faire, finalement, une expérience à grande échelle dans un milieu extrêmement sensible en tête de bassin versant. Est-ce le meilleur endroit pour faire cela? Y a-t-il pas d'autres mines de graphite au Québec qui seraient peut-être plus avantageuses au point de vue social, économique, environnemental?

3685 Dans ce sens-là, c'est une partie de l'insolubilité, je dirais, c'est-à-dire c'est le contexte dans lequel s'insèrent ces résidus, ces déchets miniers là. Par contre, il faut être réalistes. Je veux dire, on sent les bonnes intentions. Il n'y a personne qui est de mauvaise intention, là. Le promoteur veut bien faire les choses, il dit qu'il... je pense que c'est ça qu'il essaie.

3690 Mais la réalité, je connais le secteur minier pour y avoir travaillé puis maintenant le suivre depuis 20 ans, c'est compliqué, ces choses-là, c'est complexe. Puis le plan de départ, souvent, il ne marche pas, là. Puis s'il ne marche pas, bien, c'est quoi le plan B? Puis il n'y en a pas d'autres situations comme ça, là. Il n'y en a pas d'autres projets, là. Bon. Puis la quantité de sulfure qui est non seulement dans les résidus sulfurés, mais aussi, il ne faut pas oublier les stériles, là. Il y a des quantités assez significatives.

3695 Vous le savez sûrement, l'oxydation à sec, c'est une chose. Si ça peut se produire, et ça va sûrement se produire en partie sans qu'il n'y ait d'eau qui s'infiltré ou qu'il y ait un lixiviat, ça peut aller. Mais la couverture capillaire, quand on regarde ce qui a été fait ailleurs, surtout en pente, là, c'est des défis majeurs, là. Des gels, dégels, la structure, puis là, il faut que ça résiste le test du temps, là, sur des siècles. Donc, c'est colossal.

LA PRÉSIDENTE :

3705 On va être obligés d'arrêter là.

M. UGO LAPOINTE :

3710 Je m'excuse de ne pas avoir de réponse facile, là, mais il n'y en a pas.

LA PRÉSIDENTE :

3715 Non, non, mais je pense que ça répondait bien. Je vous remercie beaucoup pour votre intervention. Alors, ceci...

M. UGO LAPOINTE :

Dernière petite affaire.

3720 **LA PRÉSIDENTE :**

Trois secondes.

M. UGO LAPOINTE :

3725

Sur la viabilité et la division sociale. Viabilité économique, une recommandation : peut-être que ce serait le temps d'avoir une agence ou un institut indépendant au Québec qui pourrait aider à la prise de décision avec une espèce de code couleur, bien sûr appuyé sur des critères : vert, jaune, rouge. Essayer de cartographier les projets, lesquels sont plus risqués financièrement.

3730

LA PRÉSIDENTE :

Celui qu'utilise la CDPQ, entre autres.

3735

M. UGO LAPOINTE :

Parce que ça a une incidence sur l'environnement et le social. Et sur la division sociale, on était très contents d'entendre les gens dire : il faut essayer de ramener la cohésion sociale, oui. Là-dessus, deux choses : modèle des évaluations environnementales en Colombie-Britannique. Peut-être que c'est quelque chose à réfléchir au Québec. C'est-à-dire qu'eux, ils n'ont pas le BAPE, malheureusement, je pense que le BAPE, ça, c'est un plus pour le Québec, mais ce qu'ils sont, c'est que quand le ministère de l'Environnement fait des évaluations environnementales pour un projet, il fait un comité avec les parties prenantes, donc le ministère de l'Environnement avec les parties prenantes et le promoteur, pour l'évaluation du projet.

3740

3745

Donc ça, ce serait peut-être quelque chose, même pour ce projet-ci, pour la suite des étapes, qu'il y ait un comité ministériel.

LA PRÉSIDENTE :

3750

Donc, qu'il y ait un véhicule de communication qui n'est pas juste celui du promoteur.

M. UGO LAPOINTE :

3755

Qui n'est pas juste promoteur, puis de l'expertise indépendante, extrêmement important. Le NEDEM, sur lequel on participe, offre un budget annuel pour des organismes comme le nôtre pour engager des experts indépendants pour faire le travail de vérification. Donc, voilà.

3760

RECTIFICATION

LA PRÉSIDENTE :

3765

Merci beaucoup. Alors, c'était notre dernière présentation de mémoire, mais on va procéder maintenant au droit de rectification. On a une demande de rectification de la part d'Alain Sylvain. Je vous rappelle, Monsieur Sylvain, que ce sont des faits et on ne commente pas l'opinion d'un citoyen dans la salle.

3770

M. ALAIN SYLVAIN :

Absolument. Ça va être très facile.

3775

LA PRÉSIDENTE :

C'est bon. Parfait.

M. ALAIN SYLVAIN :

3780

Rebonjour!

LA PRÉSIDENTE :

3785

Rebonjour!

M. ALAIN SYLVAIN :

3790

Je veux juste rectifier ma réponse à la dernière question. On m'a fait remarquer lors du dîner que je n'avais pas bien compris votre question, lorsque vous m'avez demandé si j'entendais le bruit de la mine et je vous ai répondu non puis non. Non, c'est vrai qu'aujourd'hui, je ne l'entends pas, mais sauf que lorsqu'ils ont fait leur carottage, lorsqu'ils ont fait les prises d'échantillons, on les entendait très, très bien, très, très fort, comme s'ils étaient dans la cour arrière.

3795

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Donc, c'est vraiment différent comme réponse, là.

3800 **M. ALAIN SYLVAIN :**

C'est vraiment, c'est une précision, on m'a dit que c'était vraiment nécessaire que je la donne.

3805 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais qu'est-ce que vous aviez compris de ma question donc?

3810 **M. ALAIN SYLVAIN :**

C'était, bien, aujourd'hui, la mine, elle... bien, moi, je pensais qu'elle fonctionnait, mais ils ont été chercher des échantillons pour amener à la compagnie, mais ils ont été les chercher dans la partie nord. Alors, moi, présentement, est-ce que le bruit vous dérange? Alors, non. Non, je ne l'entends pas, là. Mais par contre, l'explosion, je l'ai entendue, ça, c'est sûr. Mais lorsqu'ils sont venus dans la partie sud pour faire le carottage, là, c'était vraiment très fort.

3815 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait, merci beaucoup.

3820 **M. ALAIN SYLVAIN :**

Merci.

3825 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, donc ça clôt la deuxième séance de la deuxième partie des travaux du BAPE. On se retrouve donc à 19 h pour terminer la journée d'aujourd'hui. Merci, bon souper!

3830 **AJOURNEMENT**

SÉANCE AJOURNÉE AU 25 FÉVRIER 2020 À 19 H

3835 _____

3840

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis au moyen d'un enregistrement numérique, le tout selon la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

3845



Yolande Teasdale, s.o./o.c.r.